

**Commune d' AUSSAC-VADALLE – 16560
Extension de la mairie
et de la salle polyvalente**

LOT n°7

Doublages Cloisons Plafonds

Décembre 2015

DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Plaquisterie – Isolation

- Selon parements et localisation, plaques de gamme KNAUF et type KS (standard) sauf :
 - KF pour résistance au feu (plafond ou cloisons des locaux à risques),
 - KH (hydrofugées) au droit des appareils sanitaires et locaux humides,

Fiches techniques et déclaration de performances
- Doublages Cloisons Coffres :
 - Doublage 1 BA18 vissé sur ossature système Optima (lisse, clips et fourrures).
 - Isolant type PRK32 (revêtu kraft) de URSA :

Ep. 140mm	R= 4.35
-----------	---------

Fiches techniques PV ACERMI
 - Cloisons type 98/48 (avec laine type URSACOUSTIC 45mm).
EI60

Fiches techniques et PV de résistance au feu
 - Cloisons type 72/48 (avec laine type URSACOUSTIC 45mm).

Fiche technique
 - Coffres techniques (habillage bâti-support) en plaquisterie sur ossature galva.
 1 BA13 standard ou hydro selon CCTP + isolation Ursacoustic 45mm

Fiches techniques
- Plafonds non démontables – Isolation en plénum :
 - Montage avec 2 plaques type KF13. EI60

Fiche technique et PV de résistance au feu
 - Laine type MRK40 de URSA Ep. 260mm R= 6,50
 Ep. 80mm R= 2,00

Fiche technique PV ACERMI

Plâtrerie

► Raccords d'enduits :

- Plâtre PPM3 Gamme PLAFTER de SINIAT.

Fiche technique

Faux-Plafonds

► Dalles démontables fibres minérales :

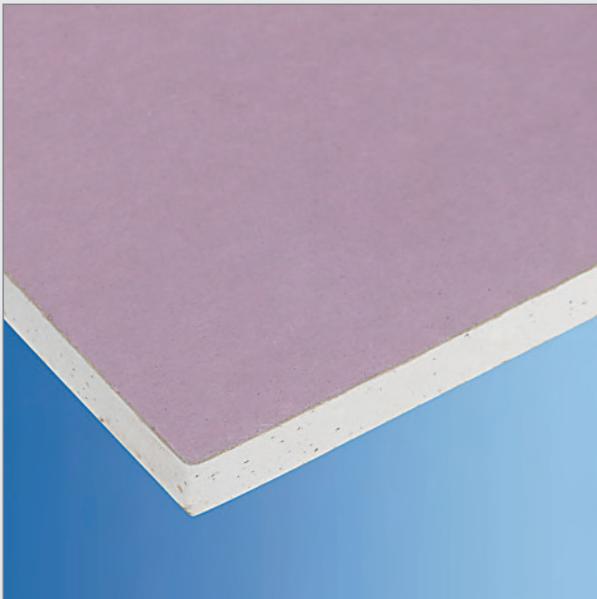
► TONGA de EUROCOSTIC	bord A	Format 600x600
	Ep. 22mm	$\alpha_w = 1.00$
Blanc (<i>mairie</i>) :		A1
Gamme Eurocolors (<i>salle polyvalente</i>) :	A2-s1,d0	
<u><i>Fiches techniques</i></u>	<u><i>PV acoustique</i></u>	<u><i>Déclarations de performances</i></u>

► Ossature secondaire apparente :

- Type T 24 blanc de CMC

Fiche technique

Knauf KF Feu



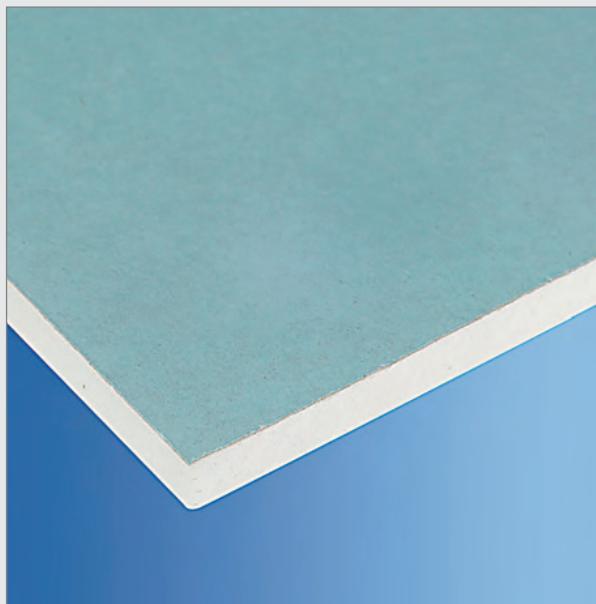
1102 

Knauf KF Feu est une plaque dont la résistance au feu a été renforcée par l'incorporation de vermiculite et de fibre de verre. Elle permet de réaliser des ouvrages à la résistance au feu améliorée, faisant l'objet systématiquement de PV d'essais.

- Plaque de type D, F
- Domaines d'application : neuf et rénovation
- Locaux : habitations, ERP, hôtellerie, locaux industriels, commerciaux...
- Dimensions : L 2 500 à 3 000 x l 1 200 mm
- Épaisseurs : 12,5 et 15 mm
- Type de bord : aminci
- Parement : rose
- Conforme à la norme NF EN 520
- Certification NF plaques de plâtre – marquage NF – CSTB
- Réaction au feu : A2-s1,d0
- Mise en œuvre : pose suivant DTU 25.41 ou DTU 25.2



Knauf KH Hydro

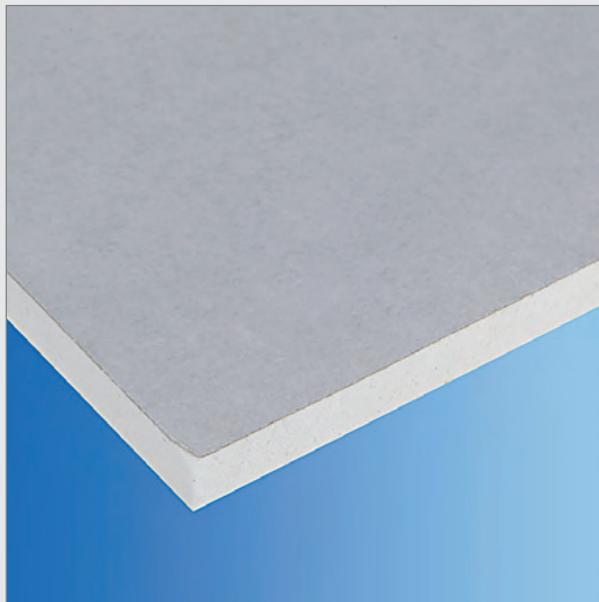


1107  [Lien Web](#)

Knauf KH Hydro est une plaque de couleur verte dont l'âme et les deux parements ont été hydrofugés de niveau H1 - absorption superficielle $\leq 160 \text{ g/m}^2$ après 2 heures - reprise d'eau $\leq 5 \%$ en poids après 2 heures.

- Plaque de type H1
- Domaines d'application : neuf et rénovation
- Locaux : habitations, ERP, hôtellerie, locaux industriels, commerciaux...
- Dimensions : L 2 500 à 3 000 mm
 | 1 200 mm - 1 900 mm pour épaisseur 25 mm
- Épaisseurs : 12,5 - 15 - 18 et 25 mm
- Type de bord : BA
- Parement : vert
- Conforme à la norme NF EN 520
- Certification NF plaques de plâtre – marquage NF – CSTB
- Réaction au feu : A2-s1,d0
- Mise en œuvre : pose suivant DTU 25.41 ou DTU 25.2

Knauf KS Standard



1101 

Knauf KS Standard est une plaque permettant la réalisation de systèmes constructifs couvrant la plupart des applications traditionnelles du second œuvre.

- Plaque de type A
- Domaines d'application : neuf et rénovation
- Locaux : habitations, ERP, hôtellerie, locaux industriels, commerciaux...
- Dimensions : L 2 000 à 3 000 mm
 - | 1 200 mm - 1 900 mm pour épaisseur 25 mm
- Épaisseurs : 10 - 12,5 et 15 mm
- Type de bord : aminci
- Parement : ivoire
- Conforme à la norme NF EN 520
- Certification NF plaques de plâtre – marquage NF – CSTB
- Existe aussi en version avec pare-vapeur (Knauf KS APV)
- Réaction au feu : A2-s1,d0
- Mise en œuvre : pose suivant DTU 25.41 ou DTU 25.2



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° EN520-101_0001

1. Code d'identification unique du Produit type :

EN520-101

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

KS BA10, KS BA13, KS BA15, KS BA 25, KA13 Phonik, KH BA13, KH BA15, KH BA18, KH BA25, KHA 13 Phonik, KF BA13, KF BA15, KHD BA13, KHD BA18, KHD 18/900, KHD BA25/900, KH-HD BA18, KH-HD BA18/900, KS13/600, Diamant BA13, Diamant 13 H1, Diamant BA15, Diamant BA15 Hydro, Diamant Phonik BA13, Diamant Phonik BA13 Hydro, KS 13 M0, KHD 18 M0, KHD 13 M0, KF 13 M0, Diamant 15 M0, Perlplac.

3. Usages prévus du produit de construction :

Construction Immobilière

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

**KNAUF SAS
Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Non Applicable

6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le fabricant a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 4.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non Applicable

9. Performances déclarées :

Désignation Commerciale	Caractéristiques essentielles selon EN 520:2004							
	Réaction Au Feu	Résistance au Cisaillage [N]	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la Flexion [N]	Conductivité Thermique [W/(m.K)]	Résistance aux Chocs*	Isolation acoustique aux Bruits aériens*	Absorption acoustique*
KS BA10	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KS BA13	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KS BA15	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KS BA25	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KA 13 Phonik	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KH BA13	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KH BA15	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KH BA18	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KH BA25	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KHA 13 Phonik	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KF BA13	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KF BA15	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KHD BA13	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KHD BA18	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KHD BA18/900	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KHD BA25/900	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KH-HD BA18	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KH HD BA18/900	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KS13/600	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant BA13	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant 13 H1	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant BA15	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant BA15 Hydro	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant Phonik BA13	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant Phonik BA13 Hydro	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			
KS 13 M0	A1	NPD	10	Conforme	0.25			
KHD 18 M0	A1	NPD	10	Conforme	0.25			
KHD 13 M0	A1	NPD	10	Conforme	0.25			
KF 13 M0	A1	NPD	10	Conforme	0.25			
KF 15 M0	A1	NPD	10	Conforme	0.25			
Diamant BA15 M0	A1	NPD	10	Conforme	0.25			
Perlplac	A2-s1,d0	NPD	10	Conforme	0.25			

NOTE : Ces caractéristiques sont dépendantes du système et seront fournies dans la documentation du fabricant en fonction de l'usage prévu

Les caractéristiques dans les conditions d'utilisation finale sont fournies dans la documentation KNAUF

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

M. Denis KLEIBER, Directeur Général

A Wolfgangzen, le 19 juin 2013





Appui Optima₂

Appui intermédiaire de fourrure pour l'isolation sous ossature métallique des murs

DESCRIPTION DU PRODUIT

Appui composé d'une entretoise à clipser sur une fourrure métallique horizontale fixée au mur et d'un cavalier de réglage.

APPLICATIONS

En murs :

Appui Optima₂ permet d'embrocher l'isolant et de maintenir un écartement constant entre le mur et la fourrure verticale, support du parement plaque de plâtre.

Appui Optima₂ est un composant du système d'isolation thermique et acoustique sous ossature métallique Optima murs, conforme au DTU 25.41.



AVANTAGES

conception :

- suppression des ponts thermiques
- résistance mécanique validée par essai, conformément au DTU 25.41

mise en œuvre :

- conçu pour tous types de fourrures de 45 mm
- montage facile sans outil et sans vis
- réglage rapide et précis de la planéité

CARACTÉRISTIQUES

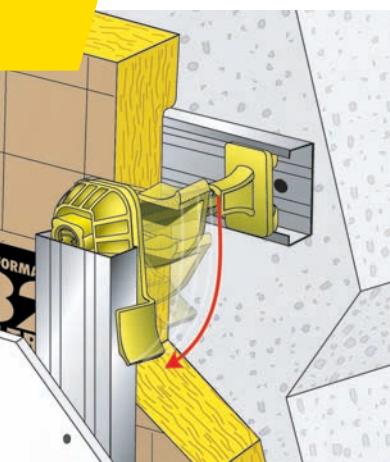
Entretoise et cavalier en matériau composite.

RÉFÉRENCES ET CONDITIONNEMENT

Référence	Article	Conditionnement
	Isover	pièces/boîte
73430	Appui Optima ₂ 75	50
73431	Appui Optima ₂ 100	50
73559	Appui Optima ₂ 115	50



ISOVER
L'isolation responsable



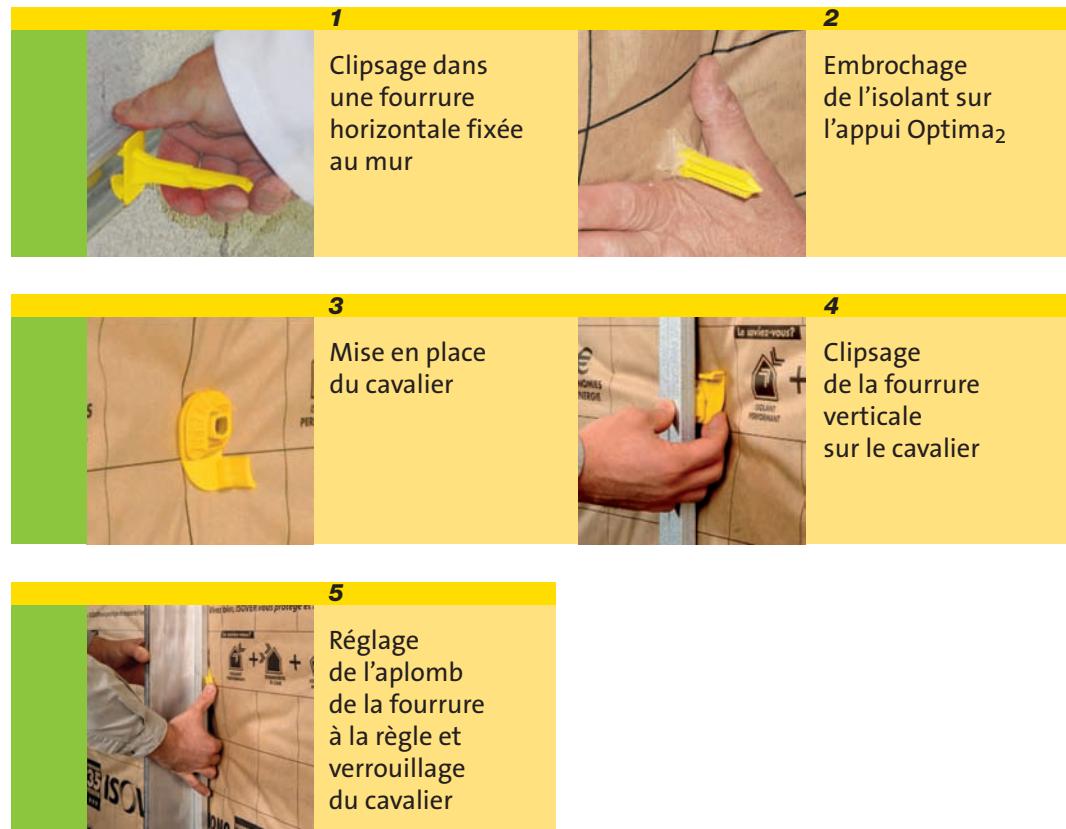
Appui Optima₂

Appui Optima₂ s'adapte aux principales dimensions de tapée de fenêtre du marché.

Appui Optima ₂	épaisseur de doublage fini (avec 1 BA 13) (mm)	Tapée de fenêtre (mm)
75	de 94 à 113	100
100	de 114 à 133	120
115	de 134 à 143	140



MONTAGE



Saint-Gobain Isover

“Les Miroirs”
18, avenue d’Alsace
92400 Courbevoie
France
Tél. : +33 (0)1 40 99 24 00
Fax : +33 (0)1 40 99 25 52

www.isover.fr
www.toutsurlisolat.com

Directions régionales

Paris et Nord

Fax : 01 30 32 47 41 - Tél. : 01 34 20 18 00
2, boulevard de l’Oise - Pontoise
95015 Cergy-Pontoise Cedex

Ouest

Fax : 02 99 32 20 36 - Tél. : 02 99 86 96 96
18, rue de la Frébardière
Z.I. Sud-Est - 35200 Rennes

Centre Ouest

Fax : 05 56 43 25 90 - Tél. : 05 56 43 52 40
Bureaux du Lac - Technoparc - Bât F
13, avenue de Chavailles - 33525 Bruges Cedex

Est

Fax : 03 83 98 35 95 - Tél. : 03 83 98 49 92
103, av. de la Libération
BP 3369 - 54000 Nancy

Centre Est

Fax : 04 72 10 72 37 - Tél. : 04 72 10 72 30
"Le Saône Croix Rousse" - 17, quai Joseph Gillet
69316 Lyon Cedex 04

Sud Est

Fax : 04 42 39 81 48 - Tél. : 04 42 39 82 88
Europarc de Pichaudy - Bât. C9
1330, rue Guillibert de la Lauzière
13856 Aix-en-Provence Cedex 03

ASSISTANCE TECHNIQUE
N° Indigo 0 825 00 01 02



URSA PRK 32



Panneau de laine de verre semi-rigide à forte résistance thermique revêtu d'un papier kraft quadrillé pare-vapeur

VALEURS R & CONDITIONNEMENTS

Valeur R m ² K/W	Épaisseur mm	Longueur mm	Largeur mm	Panneaux/ colis	m ² / colis	Colis/ palette	m ² / palette	Dispo	Code SAP	Code EAN
1,85	60	1 350	600	10	8,10	12	97,20	D	21 24 676	8435078245503
2,30	75	1 350	600	8	6,48	12	77,76	S	20 62 051	5412424757173
2,65	85	1 350	600	7	5,67	12	68,04	S	20 62 052	5412424757197
3,15	101	1 350	600	6	4,86	12	58,32	S	20 62 053	5412424756695
3,75	120	1 350	600	5	4,05	12	48,60	D	21 33 885	4017916418597
4,35	140	1 350	600	4	3,24	12	38,88	D	21 33 613	8435078260841
5,00	160	1 350	600	3	2,43	12	29,16	S	21 33 886	4017916418825

S : STOCK - Produit toujours en stock

D : DELAI - Délai nous consulter

NS : NON STOCK - Produit non tenu en stock, minimum de commande, délai nous consulter

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques obligatoires		
Conductivité thermique (λ_D)	W/m.K	0,032
Classement feu (EUROCLASSE)		F
Tolérance d'épaisseur		T3
Caractéristiques spécifiques		
Résistance à la vapeur d'eau (Z)	m ² .h.Pa/mg	1
Absorption d'eau à court terme (WS)	Kg/m ²	< 1,0
Isolant semi-rigide		de 60 à 160 mm
Autres caractéristiques		
Masse volumique indicative (kg/m ³)		: 30 ≤ p < 40

CE : Produit certifié conforme à la norme européenne NF EN 13162

Code de désignation :
MW-EN 13162-T3-WS-Z1

ACERMI : Certificat n° 02/083/046
Classement sanitaire A+



AVANTAGES

- Facilité de pose
- L'efficacité d'un isolant thermique haute performance

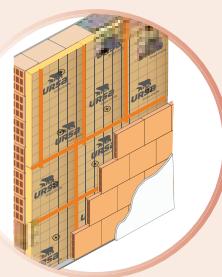
CONSEIL URSA

Associez notre système URSA SECO® à URSA PRK 32 pour une parfaite étanchéité à l'air

APPLICATION

Application principale

- Isolation thermique des murs par l'intérieur





ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLARÉE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARÉ (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 11

CERTIFICAT ACERMI

N° 02/083/046

Licence n° 02/083/046

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en laine minérale version B du 30/06/2013 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **URSA France SAS**

Company :

Siège social : **Maille Nord III - 7 Porte de Neuilly - 93160 NOISY LE GRAND - FRANCE**

Head Office :

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

**P-Essentia 32 PP - P-Essentia 32 QP - P-LAINE VERRE 32 PP - P-LAINE VERRE 32 QP -
P-P1052 - P-PRK 32 - P-PRK 32 Roulé - P-URSA Home 32 PP - P-URSA Home 32 QP
P-URSA THERMOCOUSTIC 32 PP - P-URSA THERMOCOUSTIC 32 QP**

et fabriqué par l'usine de : SAINT AVOLD (57)

Production plant :

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en laine minérale Et la norme NF EN 13162 : 2013.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 1^{er} janvier 2015 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

This certificate was issued on January 1st, 2015 and is valid until December 31th, 2017, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
J.L. LAURENT

L. DAGALLIER

Pour le Secrétaire
E. CREPON

C. BALOCHE

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com
Renouvellement du certificat n° 02/083/046 Edition 10, délivré le 23 septembre 2014

Renewal of certificate n° 02/083/046 Edition 10, issued on September 23th, 2014



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLARÉE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARÉ (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRA.C.FR

Édition 11

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Certified properties

CERTIFICAT ACERMI

N° 02/083/046

Licence n° 02/083/046

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : 0,032 W/(m.K)

Certified thermal conductivity

	Résistance thermique – Thermal resistance										
	60	75	80	85	90	100	101	110	120	130	140
R (m ² .K/W)	1,85	2,30	2,50	2,65	2,80	3,10	3,15	3,40	3,75	4,05	4,35
Epaisseur (mm)	145	150	160	-	-	-	-	-	-	-	-
R (m ² .K/W)	4,50	4,65	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-

REACTION AU FEU : Euroclasse F

Reaction to fire

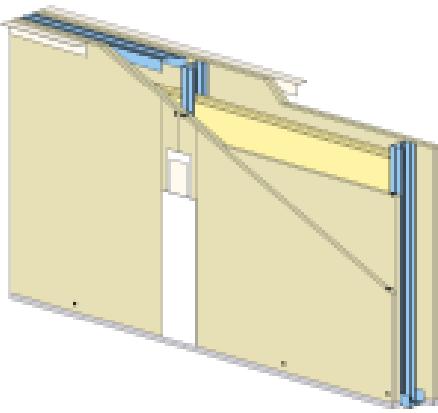
AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES :

Other certified properties

Tolérance d'épaisseur	T3
Transmission de vapeur d'eau	Z1
Absorption d'eau à court terme par immersion partielle	WS

Isolant semi rigide

Epaisseurs (mm)	60 à 160
-----------------	----------



KNAUF

Cloison KM 98/48 KS13 - KH13 - KHD13

Constitution :

- 2 plaques KS13
- Rail R48 et Montants M48. Laine minérale, épaisseur 45mm
- 2 plaques KS13

Caractéristiques :

- Acoustique : $R_{w+C} = 40$ dB (sans laine minérale)
- Acoustique : $R_{w+C} = 47$ dB (avec laine minérale)
- Feu : EI 60

Hauteurs d'emploi :

Montage entraxe (m)	Hauteur (m)
Entraxe montants simples 0.60	3,00
Entraxe montants simples 0.40	3,30
Entraxe montants doubles 0.60	3,60
Entraxe montants doubles 0.40	4,00

Références :

- Mise en œuvre : DTU 25-41
- Feu : PV Efector 07-A-234 et extension 11/4
- Acoustique : RE CEBTP/CSTB AC 99-016/1D

Renforts :

- Supports de charge et feuillard pour main courante

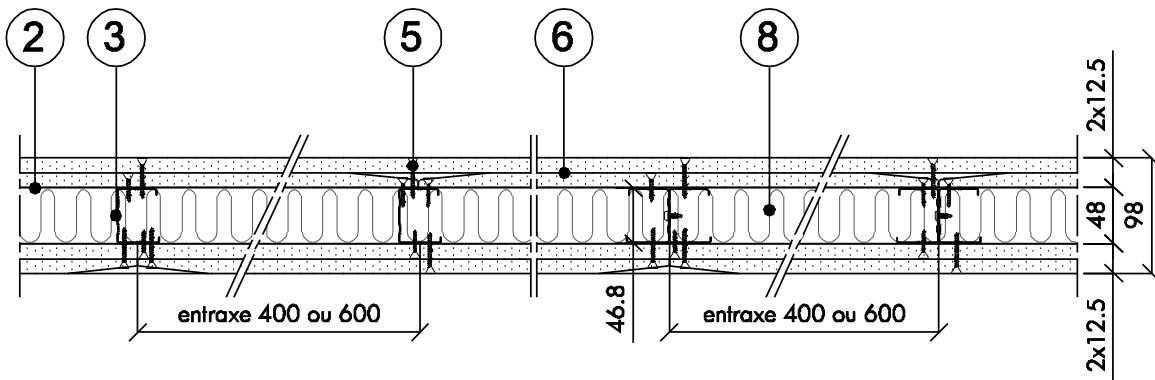
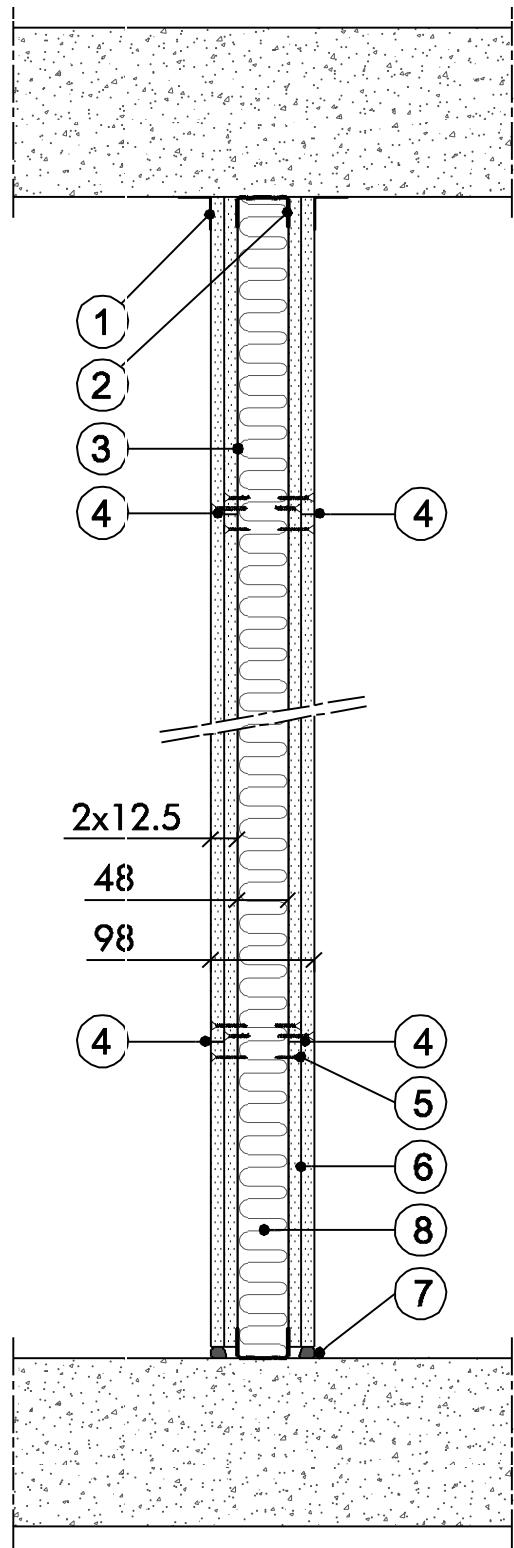
Divers - Points techniques :

Pour les cloisons EI 60

- Traitement des joints horizontaux :
A - feuillard de 113 mm de large
B - suppression du feuillard si le décalage des joints horizontaux entre la 1^{re} et la 2^e plaque est supérieur ou égal à 1.00 m
Dans tous les cas, au droit du joint de la 2^e peau, les plaques sont vissées à la 1^{re} peau de part et d'autre du joint par vis TTPL N°6
- Boîtier Legrand standard Ø 65 x 40 mm + laine de roche Alpharock 600 x 300 mm ép. 40 mm masse volumique 70Kg/m², maintenu par un feuillard en acier galvanisé,
Ou boîtier spécial Legrand réf. 893 78 Ø 127 + remplissage au mortier adhésif MAK3
Décalage de 600 mm entre boîtiers d'une face de la cloison à l'autre
- Joint de fractionnement et de dilatation :
Autorisés selon dispositions de l'extension 11/4

Légende :

1. Traitement en cueillie enduit + bande
2. Rail R48
3. Montant M48
4. Feuillard largeur 113 mm (ou décalage des joints)
5. Vis TTPC 25 - 35
6. Plaque KS13
7. Traitement du pied de cloison avec joint mastic si exigence acoustique
8. Laine minérale



La présente édition annule et remplace les précédentes versions. Les informations se trouvant dans ces fiches sont données à titre d'information. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.



URSACOUSTIC Panneau

Panneau acoustique de laine de verre revêtu sur une face d'un voile de verre



VALEURS R & CONDITIONNEMENTS

Valeur R m ² K/W	Épaisseur mm	Longueur mm	Largeur mm	Panneaux/ colis	m ² / colis	Colis/ palette	m ² / palette	Dispo	Code SAP	Code EAN
1,10	45	1 200	600	16	11,52	16	184,32	S	20 75 311	5412424757654
1,35	55	1 200	600	14	10,08	16	161,28	NS	20 75 445	5412424013255

S : STOCK - Produit toujours en stock

D : DELAI - Délai nous consulter

NS : NON STOCK - Produit non tenu en stock, minimum de commande, délai nous consulter

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques obligatoires		
Conductivité thermique (λ_D)	W/m.K	0,040
Classement feu (EUROCLASSE)	A1	
Tolérance d'épaisseur	T2	
Caractéristiques spécifiques		
Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau	MU	1
Absorption d'eau à court terme (WS)	Kg/m ²	< 1,0
Autres caractéristiques		
Masse volumique indicative (kg/m ³) : 15 ≤ p < 20		

CE : Produit certifié conforme à la norme européenne NF EN 13162

Code de désignation :

MW-EN 13162-T2-WS-MU1

ACERMI : Certificat n° 07/083/502

Classement sanitaire A+



AVANTAGES

- Facilité de pose
- Assurance d'une isolation acoustique de qualité

APPLICATIONS

Applications principales

- Cloisons préfabriquées
- Procédés industriels





RECONDUCTION n° 12/1
DU PROCES-VERBAL n° 07 - A - 234

Selon l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant

Une gamme de cloisons distributives, composées de deux parements en double épaisseur de plaques de plâtre KS BA 13

- Référence : KNAUFMETAL (KM) 1 H
- Hauteur : jusqu'à 6,20 m

Demandeur

Société KNAUF
Z.A.
Rue Principale
FR - 68600 WOLFGANTZEN

Extensions de classement reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'EFFECTIS France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : N° 09/1, 10/2, 11/3, 11/4, 11/5 et 11/6.

Durée de validité

Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :

30 Août 2017.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par EFFECTIS France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 6 septembre 2012



Sébastien BONINSEGNA
Directeur Adjoint

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 07 - A - 234

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
30 Août 2012.

Rapport de référence :

effectis France n° 07 - A - 234

Concernant :

Une gamme de cloisons distributives, composées de deux parements en double épaisseur de plaques de plâtre KS BA 13

* Référence : **KNAUFMETAL (KM) 1H**

* Hauteur : Jusqu'à 6,20 mètres

Demandeur :

Société KNAUF

Z.A.

Rue Principale

F - 68600 WOLFGANTZEN

Ce procès-verbal comporte 14 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

TABLE des MATIERES

1.	DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT.....	3
1.1	PRINCIPE DE L'ENSEMBLE.....	3
1.2	DESCRIPTION DE L'ELEMENT.....	3
2.	REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT.....	7
3.	CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU.....	8
3.1	REFERENCE DU CLASSEMENT	8
3.2	CLASSEMENT.....	8
4.	CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU.....	8
4.1	A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE	8
4.2	SENS DU FEU	8
4.3	DOMAINE DE VALIDITE.....	8
4.4	EXTENSION EN LARGEUR.....	9
4.5	EXTENSION EN HAUTEUR	9
4.6	CONSTRUCTIONS SUPPORTS.....	9
5.	DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	11
○	○ ANNEXE 1 - Planches	12
○	○ 04 / 02	

MUS - 07A234PV

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

Référence : KNAUFMETAL KM 98/48 - KM 120/70 - KM 140/90 - KM 150/100
Provenance : Usine KNAUF de SAINT SOUPPLETS (F-77165)

1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Cloisons distributives à parements en double épaisseur de plaques de plâtre standard KS BA 13, vissées sur ossature métallique.

Voir Annexe 1, Planches 2 et 3.

1.2 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

Chacun des quatre types de cloisons est constitué de dispositions communes (présentées ci-après dans "le principe de base") et de dispositions spécifiques présentées aux § 3.3.2 à 3.3.5.

1.2.1 Principe de base

Chaque cloison est formée d'une ossature métallique recevant des parements doubles en plaques de plâtre standard KS BA 13.

1.2.1.1 Ossature

- Rails périphériques en acier galvanisé 5/10 mm, fixés à la maçonnerie par clous HILTI pisto-scellés de 9 mm de longueur, au pas de 500 mm.
- Montants intermédiaires en acier galvanisé 6/10 mm, emboîtés dans les rails hauts et bas.

Tous les montants ont des ailes de 40 mm, excepté le montant de 48 qui a des ailes de 35 ou 50 mm. Un jeu de dilatation de 10 à 15 mm, suivant la hauteur de la cloison, est ménagé à chaque extrémité du montant.

Pour les hauteurs supérieures à celle des montants, l'aboutage des montants simples et doubles est réalisé par éclissage au moyen d'une portion de rail de 500 mm de longueur.

Quatre configurations d'ossatures peuvent être utilisées :

Montants simples à entraxe de 400 ou 600 mm.

Montants doubles à entraxe de 400 ou 600 mm.

Les montants doubles sont liaisonnés par vis TRPF 3,5 x 9 mm, au pas de 1000 mm.

1.2.1.2 Parements

Chaque face de la cloison reçoit un double parement de plaques de plâtres KS BA 13 dont les joints :

- verticaux sont décalés d'une face à l'autre et entre deux parements ;
- horizontaux sont décalés entre deux parements (plaques inversées d'une peau à l'autre) mais pouvant être en vis-à-vis (alignés) d'une face à l'autre.

Les joints horizontaux de la première peau sont protégés par une bande de plaque de plâtre de largeur 100 mm. De plus, de part et d'autre des joints horizontaux, les plaques sont maintenues par vis TTPL n° 6 au pas de 150 mm venant se prendre dans la languette.

Un feuillard métallique peut être posé en remplacement de la languette de plâtre au dos des joints horizontaux entre plaques de la première peau de chaque parement.

Le feuillard métallique consiste en une tôle d'acier galvanisée d'épaisseur 6/10 mm et de largeur 113 mm. Il est mis en œuvre sur toute la largeur de la cloison. Il est fixé à chaque montant de la cloison par deux vis TRPF.

Dans ce cas, les plaques de plâtre de la première peau sont vissées le long des joints horizontaux au feuillard métallique par vis TPPC Ø 3,5 x 25 mm au pas de 150 mm.

Les languettes en plaque de plâtre ou le feuillard métallique peuvent être supprimés lorsque les joints horizontaux sont décalés d'au moins 1000 mm d'une face à l'autre.

Au droit du joint horizontal de la deuxième peau, les plaques sont vissées à la première peau de part et d'autre du joint par vis TTPL n°6.

Le vissage des plaques est réalisé au moyen de vis TPPC 25 au pas de 600 mm maximum, pour la première épaisseur de plaques, et au moyen de vis TPPC 35 au pas de 300 mm maximum pour la deuxième épaisseur de plaques.

Les joints de la deuxième épaisseur de plaques sont traités selon la technique bande à joint + enduit EJR.

Un cordon de mastic acoustique KNAUF peut-être mis en œuvre en partie basse de la cloison, sous les plaques de plâtre.

Un bandeau supérieur peut être mis en œuvre en tête de la cloison afin d'autoriser une dilatation verticale de la cloison de 30 mm.

Il est composé sur chaque face de :

- Un rail filant sur toute la largeur de la cloison en tôle d'acier pliée d'épaisseur 10/10 mm de section 48 x 80 mm (cas d'une cloison avec M48). Il est fixé par pisto-scellement au moyen de clous Ø 3,7 x 19 mm au pas d'environ 600 mm. Les montants sont emboîtés dans le rail en laissant un jeu de 30 mm avec le fond du rail de façon à permettre un coulissemement de 30 mm maximum. L'appui du montant sur le rail est de 30 mm et les plaques des parements s'arrêtent à 30 mm du rail (90 mm du support).
- Une cornière de dimensions 30 x 50 mm d'épaisseur 6/10^{ème} mm est fixée de part et d'autre de la cloison. Elle est fixée par pisto-scellement au moyen de clous Ø 3,7 x 19 mm au pas d'environ 600 mm.
- De bandes de plaques de plâtre de hauteur 150 mm identiques aux parements de la cloison, recouvrant la face de la cloison sur toute la largeur. Ces bandes sont vissées sur l'aile de 50 mm de la cornière au pas de 300 mm environ.

Dans le cas d'une mise en œuvre sous un bac acier collaborant perpendiculairement aux ondes du bac :

- soit les plaques seront découpées et ajustées aux ondes ;
- soit un calfeutrement par laine de roche sera réalisé.

La mise en œuvre sous plancher mixte (bac acier, laine de roche, béton) n'est pas autorisée.

Des cloisons courbes dont le rayon de courbure est compris entre l'infini et 10 m peuvent être réalisées.

Modifications admises et non cumulables entre elles :

1/ Des cloisons courbes dont le rayon de courbure est compris entre 2,50 et 10 m peuvent être réalisées.

Dans ce cas, la peau extérieure est remplacée par une plaque de plâtre spéciale feu KF BA 13 et les plaques sont disposées horizontalement.

Les joints horizontaux sont décalés d'au moins 600 mm d'une peau à l'autre et également d'une face à l'autre.

Les joints verticaux sont décalés d'au moins 600 mm d'une peau à l'autre et d'au moins 900 mm d'une face à l'autre.

Les joints horizontaux des plaques spéciales feu sont renforcés par vissage par des vis TTPL n° 6 au pas de 300 mm.

2/ Des cloisons courbes dont le rayon de courbure est compris entre 0,150 et 2,50 m peuvent être réalisées.

Dans ce cas, les parements des deux parties courbes sont composés de deux peaux comportant deux épaisseurs de plaques de plâtre KS BA 6 préformées collées entre elles par de la colle acrylique à raison de 180 g/m².

La première peau est fixée aux montants par vis TPPC Ø 3,5 x 25 mm au pas moyen de 300 mm et aux rails haut et bas par vis TPPC Ø 3,5 x 25 mm au pas moyen de 150 mm. Le joint horizontal de la 1^{ère} peau est protégé par un feuillard métallique de largeur 103 mm et d'épaisseur 6/10 mm.

La deuxième peau est fixée aux montants par vis TPPC Ø 3,5 x 35 mm au pas moyen de 300 mm et aux rails haut et bas par vis TPPC Ø 3,5 x 35 mm au pas moyen de 150 mm.

Les joints horizontaux entre la 1^{ère} et 2^{ème} peau sont décalés de 600 mm. Les joints horizontaux peuvent être mis en vis à vis entre éléments courbes du parement intérieur et ceux du parement extérieur.

La fixation des peaux extérieures de la cloison des parties courbes est complétée par des vis Black Star Ø 5,3 x 38 mm au niveau des joint horizontaux de la cloison au pas de 150 mm.

La hauteur limite de la cloison est de 4000 mm.

3/ Les plaques de plâtres KS BA 13 de la première épaisseur de parements peuvent être remplacées par des plaques de plâtre KS BA 13 revêtues sur une face par une tôle d'épaisseur 63/100 mm (Plaques SUKETE), de dimensions 600 x 2500 mm (l x h).

La fixation des plaques tôlées s'effectue par vis TRPF Ø 3,5 x 16 mm, sur les montants au pas de 200 mm.

Dé plus, un vissage complémentaire de la plaque de plâtre est réalisé au moyen de vis TPPC Ø 3,5 x 25 mm, à raison de 3 vis sur la largeur, au pas de 500 mm sur la hauteur.

La mise en œuvre de ce type de plaques permet de rigidifier la cloison de façon conséquente, et donc de pouvoir augmenter sa hauteur de 30 % par rapport à une cloison de même ossature avec des parements en double épaisseur de plaques KS BA 13 standard.

Ce type de parement ne peut se mettre en œuvre que sur des cloisons avec une ossature dont les montants sont disposés à entraxe de 600 mm.

De plus, la hauteur maximale de mise en œuvre des ces cloisons n'excédera pas 6,20 mètres de hauteur, avec la première épaisseur de parement en plaques tôlées.

4/ Les plaques de plâtres KS BA 13 de la première épaisseur d'un des deux parements peuvent être remplacées par des plaques de plâtre KRX type BR 13 revêtues d'une feuille de plomb d'épaisseur comprise entre 0,5 et 3 mm, située côté ossature. Elles ont pour largeur 600 mm.

L'entraxe des profilés des montants est toujours de 600 mm.

Les plaques KRX ont des hauteurs de 2 m, 2,60 m ou 3,1 m. Un vissage complémentaire est réalisé au droit des joints horizontaux.

Les profilés de l'ossature sont recouverts d'une bande de plomb adhésive d'épaisseur 1 mm, permettant d'assurer la continuité de la protection aux rayons.

Les hauteurs admissibles sont celles données pour un entraxe de 600 mm mais **en limitant la hauteur totale de la cloison à 4000 mm.**

5/ Les plaques de plâtres KS BA 13 peuvent être remplacées partiellement ou en totalité par des plaques de plâtre de type DIAMANT 13 M1, DIAMANT 13 H1, KHD 13, KH 13, KS M0 13, KHD M0 13, KSB13 SnowBoard ou KSBH 13 SnowBoard.

6/ Les plaques de plâtres KS BA 13 peuvent être remplacées entièrement ou en partie par des plaques ciment AQUAPANEL INDOOR de même épaisseur.

Les plaques AQUAPANEL INDOOR sont à bords droits, elles ont pour dimensions 1200 x 875 mm (l x h) et pour épaisseur 12,5 mm. Elles sont armées sur chaque face par un treillis en fibres de verre traité contre les alcalis. La masse surfacique théorique de ces plaques est de 12,8 kg/m². Le cœur des plaques est un mélange de ciment Portland (argile sur schiste expansé) et de cendres volantes.

Les plaques sont positionnées avec décalage des joints verticaux d'une rangée à l'autre et horizontaux d'une épaisseur de parement à l'autre.

Elles sont fixées par vissage au moyen de vis Aquapanel Ø 3,9 x 39 mm, au pas de 200 mm environ, et collage sur chant par colle polyuréthane PU AQUAPANEL de chez KNAUF après humidification du chant des plaques.

Dans ce cas d'une ossature en montants simples, il sera alors **obligatoirement** mis en œuvre des montants avec ailes de 40 mm de largeur minimum.

1.2.1.3 Isolation

La cloison peut être isolée par de la laine de verre de type PAR 45, 70, 90 ou 100 (ISOVER) d'épaisseur comprise entre 45 et 100 mm ou de type Ultracoustic Soft (KNAUF INSULATION).

1.2.1.4 Équipements électriques

La cloison peut être munie de :

- Boîtiers électriques Ø 65 x 40 mm munis de prises ou interrupteurs isolés par de la laine de roche ALPHAROCK (ROCKWOOL) de dimensions 600 x 300 mm (l x h). Les panneaux de laine de roche ont pour épaisseur 60 mm et pour masse volumique 35 kg/m³ et sont maintenus par un feuillard métallique en tôle d'acier galvanisée.
- Boîtiers de référence 893 78 (LEGRAND) Ø 127 x 55 mm accueillant un boîtier électrique Ø 64 x 45 mm munis de prises ou interrupteurs (LEGRAND). Ces boîtiers sont bourrés par une protection feu par mortier adhésif MA2 à base de plâtre dans le volume situé entre les deux enveloppes et complété par une couche de 5 mm de MA2 au dos du boîtier.

Les boîtiers électriques sont décalés de 600 mm d'une face à l'autre.

1.2.2 Cloison KM 98/48

La cloison est similaire à celle décrite au § 3.3.1 "Principe de base", exception faite de l'ossature qui est réalisée comme suit :

L'ossature de la cloison est composée de rails périphériques R 48, de section 30 x 48 x 30 mm, d'épaisseur 5/10 mm, et de montants d'épaisseur 6/10 mm, M 48-35 (ou M 48-50) de section 5 x 34 x 46,8 x 36 x 5 mm (ou 5 x 49 x 46,8 x 51 x 5 mm).

Les montants peuvent être simples, ou doubles, disposés à entraxe de 400 ou 600 mm selon la hauteur de la cloison.

La cloison ainsi réalisée possède une épaisseur totale de 98 mm, avec un vide interne de 48 mm.

1.2.3 Cloison KM 120/70

La cloison est similaire à celle décrite au § 3.3.1 "Principe de base", exception faite de l'ossature qui est réalisée comme suit :

L'ossature de la cloison est composée de rails périphériques R 70, de section 30 x 70 x 30 mm d'épaisseur 5/10 mm, et de montants d'épaisseur 6/10 mm, M 70-40 de section 5 x 41 x 68,8 x 39 x 5 mm.

Les montants peuvent être simples, ou doubles, disposés à entraxe de 400 ou 600 mm selon la hauteur de la cloison.

La cloison ainsi réalisée possède une épaisseur totale de 120 mm, avec un vide interne de 70 mm.

1.2.4 Cloison KM 140/90

La cloison est similaire à celle décrite au § 3.3.1 "Principe de base", exception faite de l'ossature qui est réalisée comme suit :

L'ossature de la cloison est composée de rails périphériques R 90, de section 30 x 90 x 30 mm d'épaisseur 5/10 mm, et de montants d'épaisseur 6/10 mm, M 90-40 de section 5 x 41 x 88,8 x 39 x 5 mm.

Les montants peuvent être simples, ou doubles, disposés à entraxe de 400 ou 600 mm selon la hauteur de la cloison.

La cloison ainsi réalisée possède une épaisseur totale de 140 mm, avec un vide interne de 90 mm.

1.2.5 Cloison KM 150/100

La cloison est similaire à celle décrite au § 3.3.1 "Principe de base", exception faite de l'ossature qui est réalisée comme suit :

L'ossature de la cloison est composée de rails périphériques R 100, de section 30 x 100 x 30 mm d'épaisseur 5/10 mm, et de montants d'épaisseur 6/10 mm, M 100-40 de section 5 x 41 x 98,8 x 39 x 5 mm.

Les montants peuvent être simples, ou doubles, disposés à entraxe de 400 ou 600 mm selon la hauteur de la cloison.

La cloison ainsi réalisée possède une épaisseur totale de 150 mm, avec un vide interne de 100 mm.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre lors de l'essai de référence et dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

3.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

3.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				60						
	E	I			60						

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2 SENS DU FEU

Les cloisons étant symétriques, le sens de feu est indifférent.

4.3 DOMAINE DE VALIDITE

Conformément à la norme NF EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

4.3.1 GENERALITES

Conformément au paragraphe 13.1. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- diminution de la hauteur ;
- augmentation de l'épaisseur de la cloison ;
- augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de leur épaisseur ;
- diminution de l'espacement des montants ;
- diminution des entraxes des fixations ;
- augmentation du nombre de joints horizontaux si le joint, situé à 500 mm au maximum du bord supérieur, a fait l'objet de l'essai ;
- utilisation d'accessoires et d'aménagements de surface lorsqu'ils sont essayés à 500 mm maximum du bord supérieur ;
- joint horizontaux et/ou verticaux s'ils ont été soumis à l'essai.

4.4 EXTENSION EN LARGEUR

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 3 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

4.5 EXTENSION EN HAUTEUR

Les dimensions de cloisons autorisées, en fonction des dispositions constructives, sont représentées par les zones grisées dans les tableaux suivants :

Entraxe 600 m

Hauteur de cloison	KM 98/48-35 simple	KM 98/48-50 simple	KM 98/48-35 double	KM 98/48-50 double	KM 120/70 simple	KM 140/90 simple	KM 120/70 double	KM 150/100 simple	KM 140/90 double	KM 150/100 double
<3.00										
3,00										
3,10										
3,20										
3,30										
3,40										
3,50										
3,60										
3,70										
3,80										
3,90										
4,00										
4,10										
4,20										
4,30										
4,40										
4,50										
4,60										
4,70										
4,80										
4,90										
5,00										
5,10										
5,20										
5,30										
5,40										
5,50										
5,60										

Entraxe 400 m

Hauteur de cloison	KM 98/48-35 simple	KM 98/48-50 simple	KM 98/48-35 double	KM 98/48-50 double	KM 120/70 simple	KM 140/90 simple	KM 120/70 double	KM 150/100 simple	KM 140/90 double	KM 150/100 double
<3,00										
3,00										
3,10										
3,20										
3,30										
3,40										
3,50										
3,55										
3,60										
3,70										
3,80										
3,90										
4,00										
4,10										
4,20										
4,30										
4,40										
4,50										
4,60										
4,70										
4,80										
4,90										
5,00										
5,10										
5,20										
5,30										
5,40										
5,50										
5,60										
5,70										
5,80										
5,90										
6,00										
6,10										
6,20										

4.6 CONSTRUCTIONS SUPPORTS

Conformément au paragraphe 13.4. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 3 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et installée dans des voiles en béton armé ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 200 mm.

5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

TRENTE AOUT DEUX MILLE DOUZE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 30 août 2007



Sébastien BONINSEGNA
Adjoint au Chef du Service Consultance



Régis KORYLUK
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

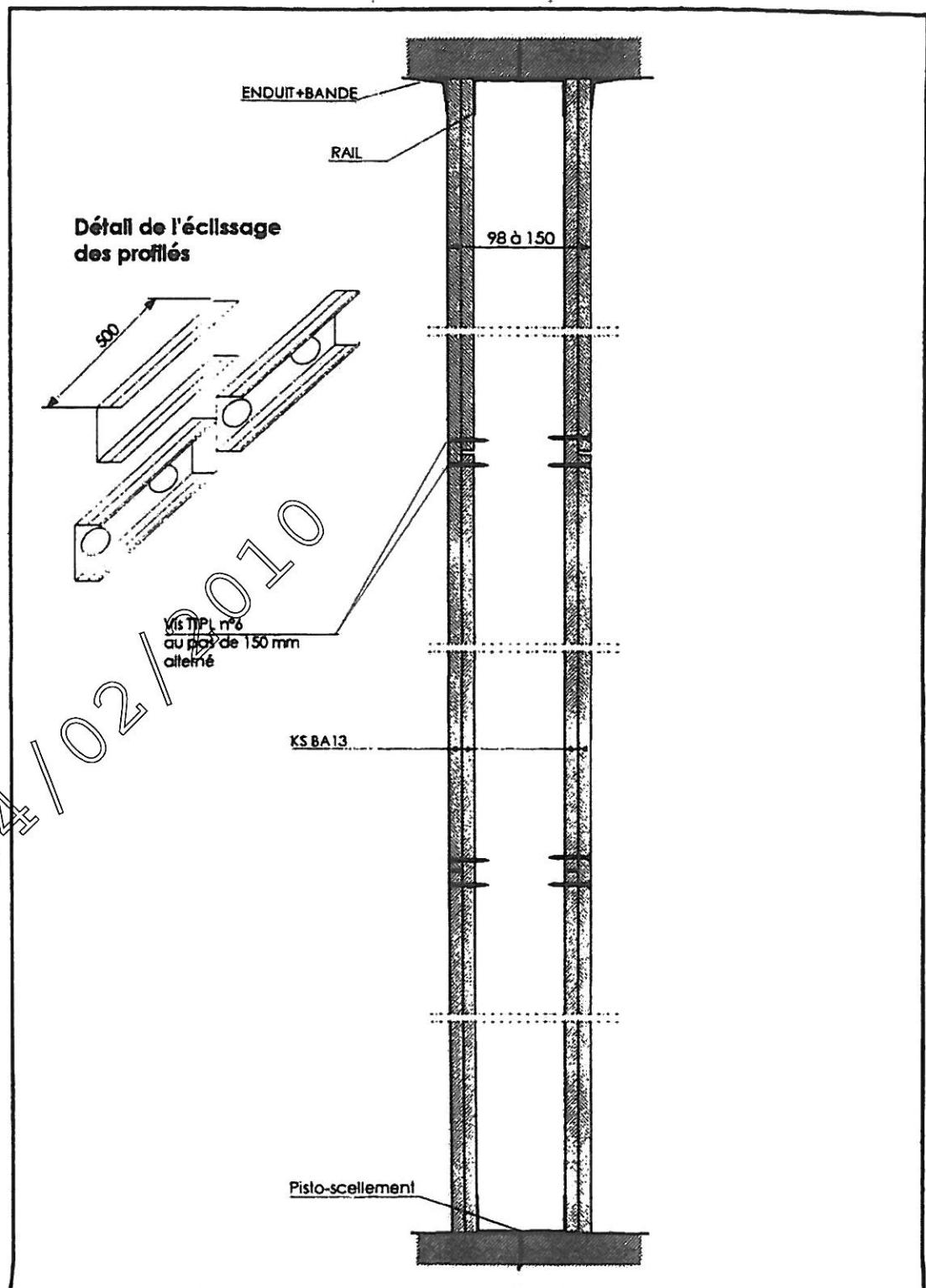
04/02/2011

NOMENCLATURE DES COMPOSANTS

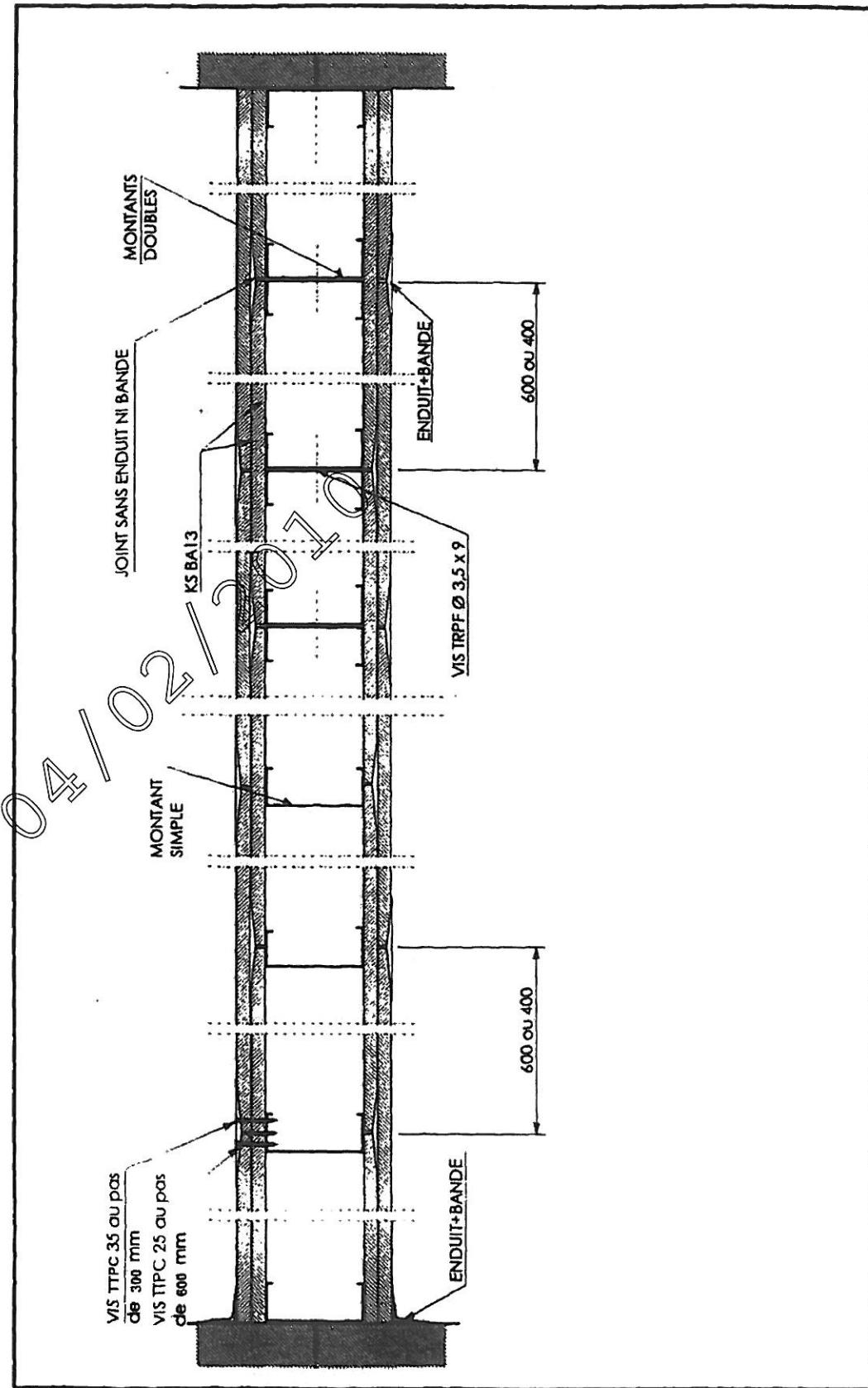
Etablie selon les indications du demandeur du rapport. (Toutes les dimensions sont données en mm)

Désignation	Référence	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur
Rails périphériques	R 48 - R 70 - R 90 - R 100	Acier galvanisé	e : 5/10	KNAUF SNC
Montants intermédiaires	M 48/35 ; M48/50 M 70/40 ; M 90/40 M 100/40	Acier galvanisé	e : 6/10	KNAUF SNC
Parements	KS BA 13	Plaques de plâtre cartonnées norme NF P 72-302	e : 12,5 m.s. : 9,5 kg/m ²	KNAUF SNC
Vis de fixation plaques	TPC 25 TPC 35	Acier phosphaté	Ø 3,5 x 25 Ø 3,5 x 35	KNAUF SNC
Clou pisto-scellé	19 P 8	Acier	Ø 3,7 x 19	HILTI
Vis fixation montant	TRPF	Acier phosphaté	Ø 3,5 x 9	KNAUF
Vis fixation joints horizontaux	TPPL n°6	Acier phosphaté	Ø 5,5 x 35	KNAUF
Enduit à joint	EJR	Plâtre + charges		KNAUF SNC
Bandé à joint		Papier micro perforé	e = 2/10 Largeur : 52	MARCO PAPER
Feuillard métallique		Tôle d'acier galvanisée	I = 100 e = 6/10	KNAUF
Calfeutrement boîtier électrique	MA 2	Plâtre + charges		KNAUF SNC
Isolation interrupteur	ALPHAROCK	Laine de roche	e = 45 à 100 mv = 70 kg/m ³	ROCKWOOL
Boîtier spécial	89378	Plastique	Ø 127 + 55	LEGRAND
Isolation	Ultracoustic soft	Laine de verre	e = 45 à 100 mv = 15 kg/m ³	KNAUF INSULATION

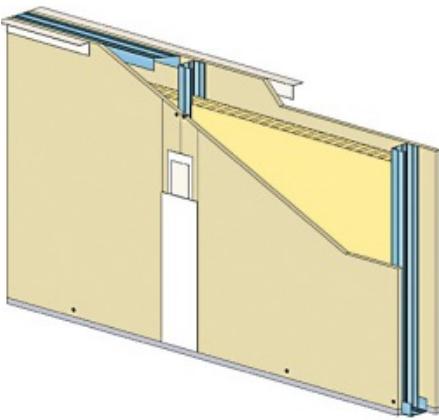
e = Epaisseur --- mv = Masse volumique --- ms = Masse surfacique --- d = Densité --- ml = Mètre linéaire



COUPE VERTICALE DE PRINCIPE



COUPE HORIZONTALE DE PRINCIPE



KNAUF

Cloison KM 72/48 KS13 - KH13 - KHD13

Constitution :

- 1 plaque KS13
- Rail R48 et Montants M48. Laine minérale, épaisseur 45mm
- 1 plaque KS13

Caractéristiques :

- Acoustique : $R_{w+C} = 33$ dB (sans laine minérale)
- Acoustique : $R_{w+C} = 39$ dB (avec laine minérale)
- Feu : EI 30

Hauteurs d'emploi :

Montage entraxe (m)	Hauteur (m)
Entraxe montants simples 0.60	2,60
Entraxe montants simples 0.40	2,80
Entraxe montants doubles 0.60	3,00
Entraxe montants doubles 0.40	3,30

Les cloisons dont le parement est constitué d'une seule plaque de 12,5 mm ou 15 mm ne sont admises que dans les locaux où les chocs d'occupation normale ne risquent pas d'être d'un niveau supérieur à ceux des logements.

Références :

- Mise en œuvre : DTU 25-41
- Feu : PV Efectis 06-V-263 et rec. 11/1 avec laine de verre uniquement
- Acoustique : RE CEBTP/CSTB AC 99-016/1D

Renforts :

- Supports de charge et feuillard pour main courante

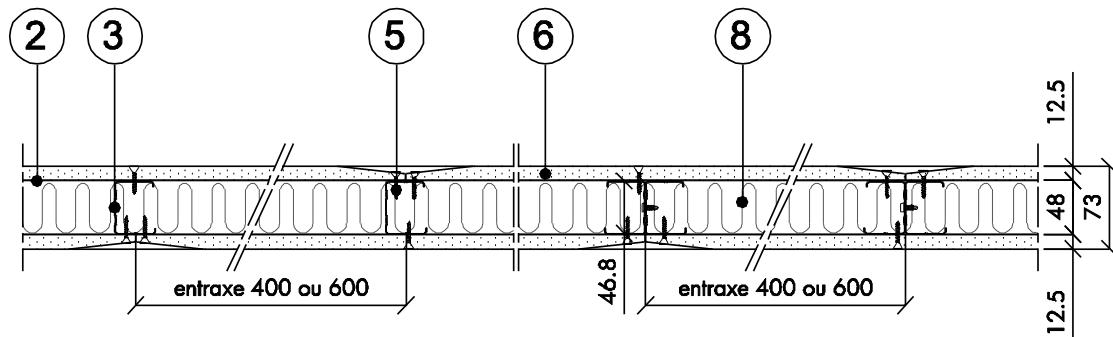
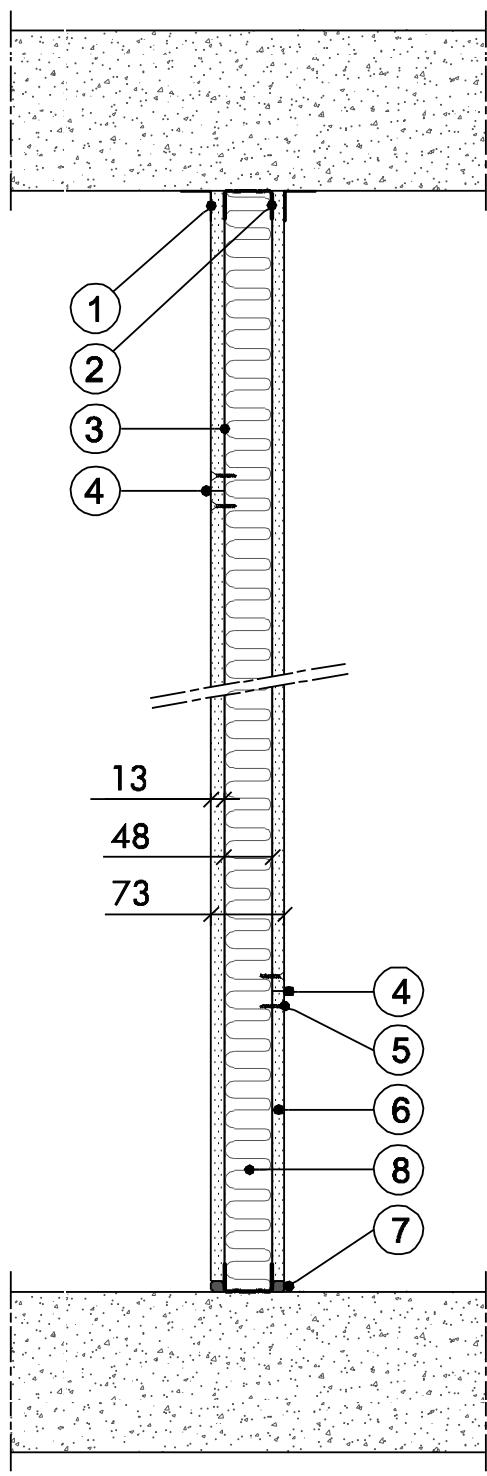
Divers - Points techniques :

Pour les cloisons EI 30

- Boîtier Legrand standard Ø 65 x 40 mm + laine de roche Alpharock 600 x 300 mm ép. 40 mm masse volumique 70Kg/m², maintenu par un feuillard en acier galvanisé,
- Ou boîtier spécial Legrand réf. 893 78 Ø 127 + remplissage au mortier adhésif MAK3
- Décalage de 600 mm entre boîtiers d'une face de la cloison à l'autre.

Légende :

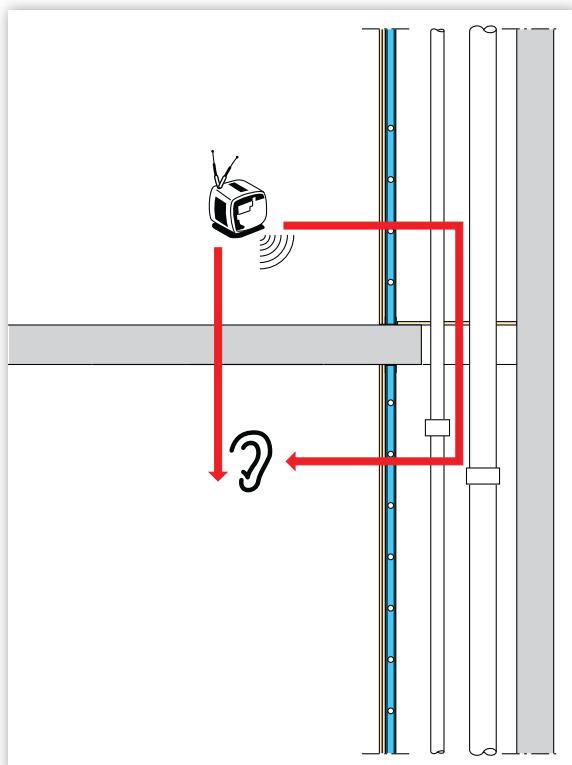
1. Traitement en cueillie enduit + bande
2. Rail R48
3. Montant M48
4. Feuillard largeur 100 mm (ou décalage des joints)
5. Vis TTPC 25
6. Plaque KS13 - KH13 – KHD13
7. Traitement du pied de cloison avec joint mastic si exigence acoustique
8. Laine minérale



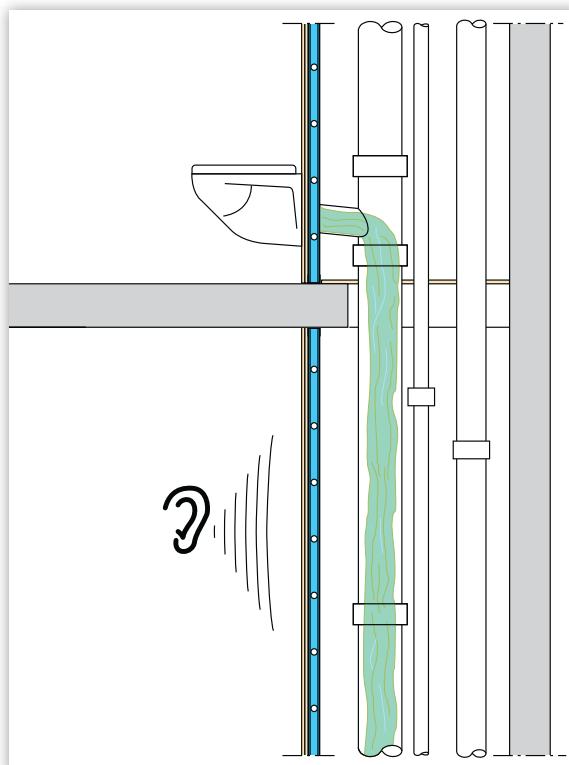
Performances acoustiques et incendie des gaines techniques Placo®

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Les **gaines techniques** assurent le **confort acoustique** entre locaux superposés et à l'intérieur des locaux. Entre locaux superposés, les dispositions constructives doivent assurer la continuité des performances acoustiques du plancher en limitant l'interphonie.



Interphonie par gaine technique



Bruits d'équipement

Le référentiel **QUALITEL** (millésime 2012 – version septembre 2014) fait référence en matière de solutions d'isolation acoustique des gaines techniques en logement. Il impose des valeurs de ΔL_{an} et de R_A (isolation acoustique de la paroi servant de gaine) en fonction de la forme du conduit, de sa nature et du type de local considéré pour être conforme aux exigences réglementaires définies en L_{nAT} .

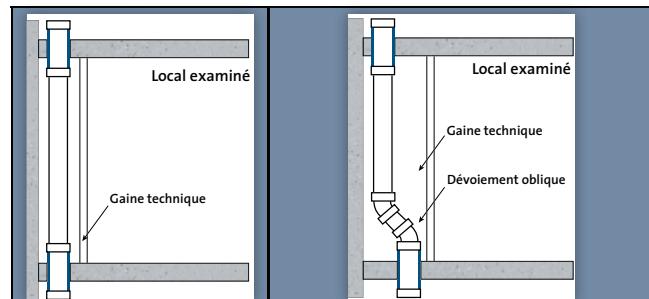
Pour que les solutions Placo® permettent d'assurer la conformité aux exigences réglementaires, les conditions de mise en œuvre définies par Qualitel doivent être respectées (voir page suivante).

(1) Chutes "acoustiques" sous Avis Technique (l'Avis Technique impose des niveaux de bruit L_{an} inférieurs ou égaux à 53 dB pour les chutes droites et 59 dB pour les dévoiements horizontaux). En complément, il devront justifier de niveaux inférieurs ou égaux à 60 dB pour les dévoiements obliques. Les mesures seront réalisées selon les principes de la norme NF EN 14366.

(2) Chutes en PVC avec au niveau des éventuels dévoiements un alourdissement réalisé par l'adjonction d'un matériau viscoélastique par collage et ligature avec $m_s \geq 5 \text{ kg/m}^2$, sur 1 m de part et d'autre des coudes.

GAINES TECHNIQUES VERTICALES

- Conforme aux exigences en pièces principales: $L_{nAT} \leq 30 \text{ dB(A)}$
- Conforme aux exigences en cuisines : $\leq 35 \text{ dB(A)}$
- Non conforme aux exigences : $L_{nAT} > 35 \text{ dB(A)}$

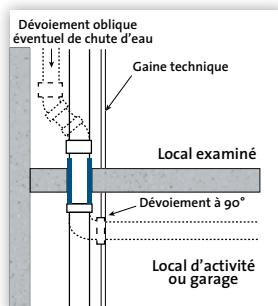


Système	Montage			Affaiblissement acoustique R_A en dB	Perte par insertion aux bruits aérien ΔL_{an} en dB(A)	Conduit PVC 100 mm Std - droit - 2L/s	Conduit acoustique ⁽¹⁾ ou fonte droit - 2L/s	Conduit PVC 100 mm - 2 coudes à 45° - 2L/s - avec masse lourde ⁽²⁾	Conduit acoustique ⁽¹⁾ ou fonte - 2 coudes à 45° - 2L/s	Conduit PVC 100 mm - 2 coudes à 45° - 2L/s - sans masse lourde
	Plaque / Panneau	Isolant	Ossature			Conduit acoustique ⁽¹⁾ ou fonte droit - 2L/s	Conduit acoustique ⁽¹⁾ ou fonte - 2 coudes à 45° - 2L/s	Conduit PVC 100 mm - 2 coudes à 45° - 2L/s - sans masse lourde		
Placostile®	2 x Placoplatre® BA 13	Laine minérale 45 mm	Stil® M 48	39	31	■	■	■	■	■
	3 x Placoplatre® BA 13	Laine minérale 45 mm	Stil® M 48	42	34	■	■	■	■	■
	2 x Placo® Phonique	Laine minérale 45 mm	Stil® M 48	42	34	■	■	■	■	■
Placopan®	2 x Placoplatre® BA 13	Laine minérale 45 mm	Stil® M 48	35	31	■	■	■	■	■
	Placopan® 50 + 1x Placoplatre® BA 13	-	-	31	22	■	■	■	■	■
	Placopan® 50	Laine de verre 45 mm	-	34	29	■	■	■	■	■
Gaineo®	Placopan® 50 + 1x Placoplatre® BA 13	Laine minérale 45 mm	Stil® M 48	43	36	■	■	■	■	■
Gaineo®	2 x Placopan® 50	Laine minérale 30 mm	-	48	34	■	■	■	■	■
Gaineo®	Panneau Gaineo®	Laine minérale 30 mm	-	32	30	■	■	■	■	■

CAS PARTICULIER DES GAINES TECHNIQUES AU-DESSUS D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ OU GARAGE :

Dans ce cas, un **dévoiement à 90°** est souvent prévu sous le local examiné. En plus de l'isolation au bruit d'équipement $L_{na,T}$ (calcul identique au cas ci-dessus), la gaine technique doit vérifier un indice d'affaiblissement acoustique de la gaine R_A :

- Au-dessus d'un garage ou parking
- Au-dessus d'un local d'activité

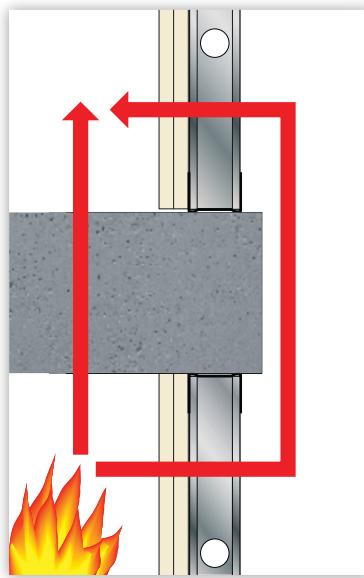


PERFORMANCES INCENDIE

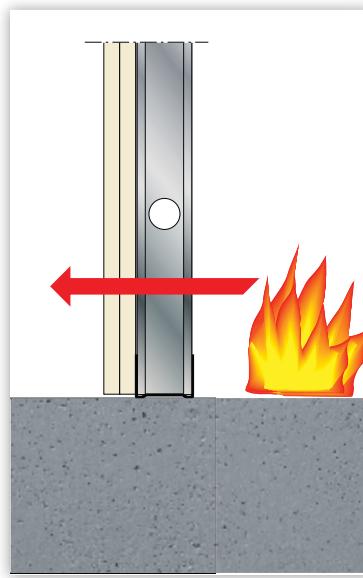
La résistance au feu d'une gaine verticale doit être telle qu'elle n'affaiblisse pas la résistance au feu entre locaux superposés. On mesure la résistance à un feu passant d'un local à l'autre par l'intermédiaire de la gaine en terme de classement EI o->i pour fluide contenant un liquide combustible (ou coupe-feu de traversée).

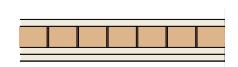
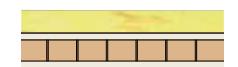
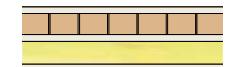
L'intégration de sanitaires suspendus dans les parois de gaines techniques Placostil® doit être justifiée en résistance au feu. Se reporter aux procès-verbaux des fabricants de bâti-supports sanitaires.

Coupe feu de traversée

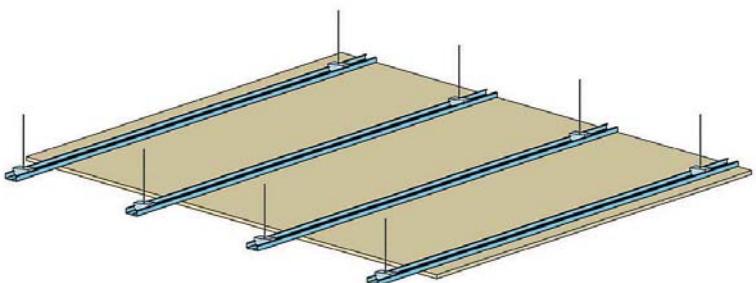


Coupe feu de paroi



Système	Montage	Parement	Classement EI o->i (ancien CF de traversée)	Classement EI i->o ⁽¹⁾ / Classement EI (paroi de gaine)
Placostil® (performances valables avec ou sans laine minérale)		1 x Placoplatre® BA 25 + 1 x Placoflam® BA 13	EI 120 o->i - estimation	EI 60 - RS 09-019
		2 x Placoplatre® BA 18S	EI 120 o->i - estimation	EI 60 - RS 13-079
		1 x Placoplatre® BA 25	EI 90 o->i - estimation	EI 45 - PV RS 08-144
		2 x Placoplatre® BA 13	EI 60 o->i - estimation	EI 30 i->o ⁽¹⁾ - PV en cours
		2 x Placoflam® BA 13	EI 120 o->i - estimation	EI 60 i->o ⁽¹⁾ - PV en cours
		2 x Placoplatre® BA 13	EI 60 o->i - estimation	EI 30 - PV RS 06-047
		3 x Placoplatre® BA 13	EI 60 o->i - estimation	EI 30 - RS 06-047
Placopan®		Placopan® 50 +1 x Placoflam® BA 13	EI 60 o->i - PV en cours	EI 30 i->o ⁽¹⁾ - PV en cours
		1 x Placopan® 50 +1 x Placoflam® BA 13 + laine minérale 45 mm	EI 60 o->i - PV en cours	EI 30 i->o ⁽¹⁾ - PV en cours
		2 x Placopan® 50 + laine minérale 45 mm	EI 60 o->i - estimation	EI 30 i->o ⁽¹⁾ - estimation
Gaineo®		1 panneau Gaineo®	EI 60 o->i - PV en cours	EI 30 i->o ⁽¹⁾ - PV en cours

(1) Classement pour gaine pouvant contenir un fluide combustible.



Mise en œuvre :

Ce système de plafond relève des Règles de l'Art traditionnelles décrites dans le DTU 25.41 « Ouvrages en plaques de parement en plâtre » ainsi que des conditions de mise en œuvre des essais concernés.

Rappel

Les ossatures et les suspentes composent un système dont la compatibilité a été vérifiée. L'utilisation du système complet de même origine est impérative tout comme le respect des recommandations de mise en œuvre.

Le produit : présentation

Plafond constitué par l'assemblage de une ou plusieurs plaques de parement en plâtre, vissées sur une ossature métallique constituée de profilés F47 ou FL 55 ou CD 60 portés par des suspentes de type suspente bois ou suspente acier/béton ou suspente houddis/béton.

L'utilisation de la suspente supérieure I-TEC permet également l'utilisation de montants sur chant. Cette possibilité constitue le Système Knauf Métal LP.

Le produit : pour quoi faire ?

- Constructions neuves ou réhabilitation
- Tous types de bâtiments : bâtiments d'habitation toutes familles, ERP, IGH, locaux industriels, commerciaux ou scolaires



LES PLUS KNAUF

- ✚ Technique simple, rapide et économique
- ✚ Solution sous tous types de supports : bois, acier, béton
- ✚ Répond aux exigences réglementaires en améliorant les caractéristiques thermiques, acoustiques et protection incendie
- ✚ Permet la décoration et les formes courbes



Guide de choix plafonds non démontables



Principes de mise en œuvre

Plafond sous charpente bois

Type de parements	1 KS 13	2 KS 13	1 KHD 18	1 KF 15	2 KF 13	2 KF 15	2 KS 25	2 KS 25
Résistance au feu R (SF)/ REI (CF)-R	1/4 h	1/2 h	1/2 h	1/2 h	1 h	1 h	R 120	R 120
Réaction au feu des plaques	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0
Ossature	F47	F47	F47	I-TEC 100 (3) + fourrures MOB (4) (5)	F47	I-TEC 100 (3) + fourrures MOB (4) (5)	F47	I-TEC 100 + fourrures MOB (6)
Entraxe (m)	0,60	0,60	0,60	1,00/0,50	0,40	1,00/0,50	0,40	0,90/0,40
Portée (m)	1,20	1,05	1,20	3,00	1,20	3,00	1,20	3,00
Plénium mini (mm)	-	-	-	350	300	350	75	200
Observations	(1)	(1) (2)	FM ≥ 60 mm (2)	LV (2)	(2)	LV (2)	(1) 200 mm	avec 200 mm de laine en 2 couches (6)
Références	Classement conventionnel	DTU Feu-Bois	DTU Feu-Bois	PV CTICM 97-G-466 Ext. 04/3 Ext. 12/6 (7) Rec. 10/2	PV CSTB 94.38256 Rec. 10/2	PV CTICM 97-G-478 Ext. 04/3 Rec. 10/2	PV Efectis 12-H-364 A et Ext. 12/1	PV Efectis 12-H-146 et Ext. 12/1 (6)

(1) avec ou sans laine

(2) sans réduction de section des solives

(3) Le profilé I-TEC 100 peut être remplacé par un I-TEC 70 en ramenant la portée à 2,00 m – PV 97-G-466 Ext. 98.1 et PV 97-G-478 Ext. 98.1

(4) La fourrure MOB peut être remplacée par une FL 55 + entretoises et connecteurs (Rec. 02/1) La fourrure MOB peut être remplacée par une CD60 + entretoises et connecteurs (Rec. 02/1)

(5) Dans le cas du montage avec la fourrure MOB, possibilité de fixer un plafond acoustique (maxi. 10 daN/m²) (attache mixte + vis TPPC 45)

(6) Ext. 12/1

- Remplacement de l'I-TEC-100 par PK 140150 pour portée de 4,00 de mur à mur ou 170150 pour portée 5,00 de mur à mur

- Suppression de la lame de verre

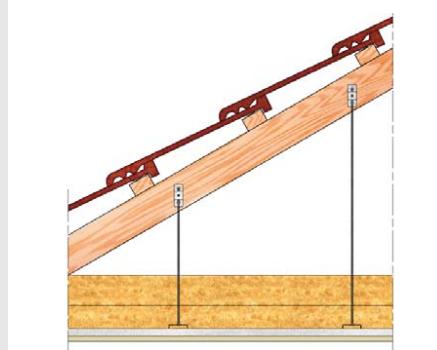
- Utilisation de F47 directement sous charpente bois ou acier

- Possibilité d'utiliser les plaques à bord droit BD25 sans traitement des joints pour locaux sans besoin esthétique

(7) Ext. 12/6

- Augmentation de la laine minérale jusqu'à 240 mm

- Possibilité de supprimer l'I-TEC et fixer les F47 directement sous la charpente bois (entraxe des F47 : 400 mm, portée 1,00 m)



Plafond sous charpente métallique

Type de parements	1 KF 15	2 KF 13	2 KF 15	2 KS 25
Résistance au feu R (SF)/ REI (CF)	1/2 h	1 h	1 h	R 120
Réaction au feu des plaques	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0
Ossature	I-TEC 100 (3) + fourrures MOB (4) (6)	F47	I-TEC 100 (3) + fourrures MOB (5) (6)	I-TEC 100 + fourrures MOB (7)
Entraxe (m)	1,00/0,50	0,40	1,00/0,50	0,90/0,40
Portée (m)	3,00	1,20	3,00	3,00
Plénium mini (mm)	350	300	350	200
Observations	LV (2)	(1)	LV (2)	avec 200 mm de laine en 2 couches (7)
Références	PV CTICM 97-G-466 Ext. 04/3 Rec. 10/2	PV CSTB 94.38256 Rec. 10/2	PV CTICM 97-G-478 Ext. 04/3 Rec. 10/2	PV Efectis 12-H-146 et Ext. 12/1 (7)

(1) avec ou sans laine.

(2) avec LV 100 mm.

(3) Le profilé I-TEC 100 peut être remplacé par I-TEC 70 en ramenant la portée à 2 m PV 97-G-466 Ext. 98.1 et PV 97-G-478 Ext. 98.1.

(4) La fourrure MOB peut être remplacée par une FL 55 + entretoises et connecteurs (Rec. 02/1).

(5) La fourrure MOB peut être remplacée par une CD60 + entretoises et connecteurs (Rec. 02/1).

(6) Dans le cas du montage avec la fourrure MOB, possibilité de fixer un plafond acoustique (maxi. 10 daN/m²).

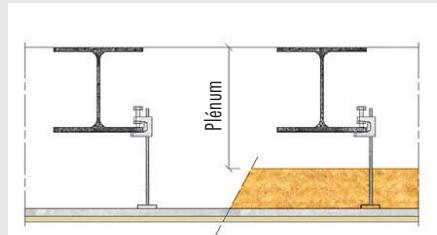
(7) Ext. 12/1

- Remplacement de l'I-TEC-100 par PK 140150 pour portée de 4,00 de mur à mur ou 170150 pour portée 5,00 de mur à mur

- Suppression de la laine de verre

- Utilisation de F47 directement sous charpente bois ou acier

- Possibilité d'utiliser les plaques à bord droit BD25 sans traitement des joints pour locaux sans besoin esthétique



SUITE PAGE SUIVANTE

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° 94.38256 et son extension 98/1

RECONDUCTION N° 15/3

N/Réf : KJ/BMDP - 26056479 - 411.15

Demandée par : KNAUF
ZA RUE PRINCIPALE
68600 WOLFGANTZEN

Concernant : Plafond suspendu en plaques de plâtre référence « KNAUF METAL »

Date de l'essai : 30 mars 1995

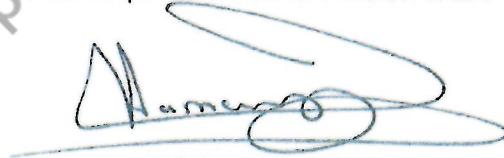
Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 30 mars 1995
est valable jusqu'au : 30 MARS 2020

Remarque : Sans objet.

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du
procès-verbal.

Marne la Vallée le, 01 avril 2015

Le responsable de la division EA2R



Stéphane HAMEURY

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TEL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS



le futur en construction

SECURITE FEU
Résistance au feu

PROCES-VERBAL DE CARACTERISATION N° 94. 38256

D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

04/02/2010

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des éléments de construction commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 3 Juin 1994.

La reproduction de ce procès-verbal de caractérisation n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Il comporte 4 pages, 3 plans et 2 annexes

**A LA DEMANDE DE : KNAUF LA RHENANE
Zone Industrielle
68190 UNGERSHEIM**

LABORATOIRE PILOTE AGREE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (ARRETE DU 5-2-1959 & 24-4-1972)
LABORATOIRE AGREE : DU MINISTERE CHARGE DE LA MARINE MARCHANDE
DE L'ASSEMBLEE PLEINIERE DES SOCIETES D'ASSURANCE DOMMAGES

**PARIS - MARNE-LA-VALLEE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLOIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT**

84, avenue Jean-Jaurès - Champs-sur-Marne - BP 2 - F-77421 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 33 (1) 64 68 83 26 - Fax : 33 (1) 64 68 85 23

CONCERNANT

Un plafond KNAUF METAL constitué d'une ossature métallique recouverte d'un parement double en plaques de plâtre cartonnées armées Spéciales Feu KF BA 13.

TEXTE DE REFERENCE

Annexe II de l'Arrêté du 21 Avril 1983 et son protocole d'application approuvé en CECMI

DATE DE L'ETUDE

30 Mars 1995

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

30 MARS 2000

Rapport d'étude n° 94. 38256

○ PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Matériau présenté par : KNAUF LA RHENANE

Marque commerciale : "KNAUF METAL"

Fabricant : KNAUF LA RHENANE

Origine : Usine de St Soupplets (77)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ELEMENT

(Les dimensions sont données en mm)

Suspension Attaches ERICO M6 T124 à entraxe de 1200
Tige filetée ϕ 6 à entraxe de 1200
Pivot KNAUF F47 à entraxe de 1200

Ossature Fourrures F47, pose perpendiculairement aux plaques, disposées à entraxe de 400
Cornière de rive

Parement Plaques KF BA 13 + enduit EJPE, EJS ou EJR + bande, ou plaques KF BRA 13 + enduit UNIFLOTT
Fixation de la couche inférieure : vis 3,5 x 45 autoforeuses tous les 200 sur fourrures et sur cornière de rive.

Fixation de la couche supérieure : vis 3,5 x 25 tous les 200 sur fourrures et sur cornière de rive.

Décalage des plaques entre couches : largeur 600 - longueur : 400

- Voir les plans de l'élément, planches n° 1 à 3 -

2 - REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en oeuvre dans des conditions observées par le laboratoire, et conformément à la notice de mise en oeuvre fournie par le fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

Il donne lieu à la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

3 - CLASSEMENT

Pour des plénums de hauteurs supérieures ou égales à 300 mm

DEGRES DE RESISTANCE AU FEU SF - PF - CF

STABILITE AU FEU

(SF°)

COUPE-FEU

(CF°)

PARE-FLAMMES

(PF°)

Nature des éléments structurels		Nature de la paroi horizontale porteuse et séparative du feu	
○	(1)	Béton normal ou cellulaire (2)	Bois (3)
○ Béton		1 heure	1 heure
○ Acier		1 heure	1 heure
- Bois		1 heure	1 heure

(1) Poutre, poutrelle béton armé ou précontraint, poutrelles acier, solives en bois.

(2) Dalles armées continues, d'épaisseur supérieure à 60 mm

Entrevois et hourdis d'épaisseur supérieure à 60 mm, non compris la paroi inférieure et les parois intermédiaires de l'entrevois,

Les parois comportant des isolants de synthèse et les planchers à coffrage tôle collaborant sont exclus de ce tableau de classements forfaitaires,

Plancher constitué de dalles de béton cellulaire d'au moins 75 mm d'épaisseur, jointoyées au mortier ou à l'enduit colle spéciale.

(3) Plancher constitué d'un parquet d'épaisseur au moins égale à 23 mm, ou d'un panneau de particules CTB-H de même épaisseur, assemblage par rainures et languettes ou bord à bord, si toutes les jonctions sont à l'aplomb des axes des solives et traverses.

(4) Pas de contact direct entre le plafond (plaques et ossature) et l'élément de structure.

3.1 - CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS

3.1.1 - A la fabrication et à la mise en oeuvre

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'étude par analogie, celui-ci pouvant être demandé sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identification de l'objet.

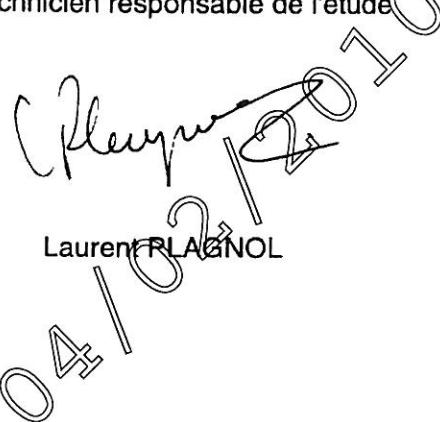
La hauteur de plenum doit être \geq à 300.

3.1.2 - Domaine de validité

Pour conserver la validité des classements, les extensions soit dimensionnelles soit de réalisation ne peuvent être faites qu'en application des annexes ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

Fait à Marne-la-Vallée le, 30 mars 1995

Le technicien responsable de l'étude



Laurent PLAGNOL

Le responsable du laboratoire
"Résistance au feu"



Philippe BOUGEARD

o

o

o

04

o

Annexe 1**PLAFONDS SUSPENDUS ESSAYES****- SOUS PLANCHER TYPE BETON CELLULAIRE****- SOUS PLANCHER TYPE BOIS****DOMAINE DE VALIDITE DES CONCLUSIONS**

Le non respect des indications ci-dessous est susceptible de modifier les conclusions du PV ou de ses extensions.

- 1 - Le montage est conforme à la notice de montage adjointe au PV¹, ou à la description du PV en l'absence de cette notice. La description du PV prévaut alors sur tout autre document (notice, DTU, règles professionnelles), notamment pour l'entraxe des profils porteurs, leur jonction, l'entraxe des suspentes et leur position par rapport aux dispositifs d'absorption de dilatation des profils porteurs, la présence ou non d'isolant sur le plafond.
- 2 - Ce qui précède n'est pas applicable à la disposition des profils porteurs en butée à leurs extrémités. Le montage sur le chantier comporte normalement des jeux en extrémités.
- 3 - Les ossatures, plaques de plafonds, accessoires et isolants sont ceux décrits dans le PV, et de mêmes dimensions. Les éléments qui ne figurent pas dans le PV ou la notice de montage qui lui est adjointe ne sont pas installés. Aucun changement ou ajout ou suppression d'isolant n'est fait.
- 4 - Les équipements intégrés dans le plafond (éclairage, ventilation, sonorisation) ne sont installés que si le procès-verbal décrit leur montage
- 5 - Le plafond et son ossature ne supportent aucune autre charge que leur poids propre. Les équipements divers (éclairage, ventilation, sonorisation, pancartes, etc ...) sont accrochés à la structure principale ou secondaire du bâtiment à l'aide de suspentes passant au travers du plafond avec un minimum de jeu (cette structure secondaire doit alors être vérifiée à chaud).

¹ A chaque mot PV, lire : PV ou extension

6 - La hauteur moyenne du plenum situé entre le plafond et le plancher est égale ou supérieure à celle de l'essai qui est spécifiée dans le PV. Il n'y a aucun contact entre les constituants du plafond et les éléments de structure. Lorsque les suspentes sont de longueur supérieure à 1 mètre, une structure secondaire est nécessaire.

7 - Le plafond ne peut pas être installé avec une pente supérieure à 7°, sauf mention spéciale du PV.

8 - Si le PV décrit des plaques de plafond à bord feuillurés en appui sur ossature apparente, les conclusions sont transposables aux plaques à bords droits de mêmes dimensions, épaisseurs et qualités à condition que la largeur d'appui soit la même. Les accessoires rendant le plafond indémontable devront être du même type et de dimensions adaptées.

9 - Les résultats de l'essai de plafond suspendu sous plancher peuvent être utilisés pour justifier la résistance au feu d'une charpente de couverture à condition que le montage décrit dans ce PV soit respecté ainsi que l'annexe "Domaine de validité des résultats" pour plafonds suspendus essayés sous plenum infini.

UTILISATION DES RESULTATS

L'essai au feu du plafond sous plenum de 300 mm permet de caractériser son rôle d'écran protecteur qu'il joue vis à vis des éléments structurels, et les conclusions du PV concernent la stabilité au feu du plancher.

Son appréciation est basée sur la comparaison entre la température que peuvent atteindre les éléments de structure et leur température critique, résultant des contraintes développées.

En variante aux résultats forfaits indiqués dans le PV, une justification plus fine basée sur ce principe peut être établie, en suivant les recommandations des DTU Feu - Acier, Feu - Béton, Feu - Bois et d'autres règles définies par ailleurs, et à partir de la variation d'échauffement du plenum (températures mesurées à mi-épaisseur) en fonction du temps.

L'isolation thermique correspondant au degré coupe-feu est donnée forfaitairement en fonction de la nature du plancher et de son épaisseur. Pour que le plancher et son plafond présentent un certain degré coupe-feu, les critères de stabilité au feu, étanchéité au sens du pare-flammes et isolation au sens du coupe-feu doivent être simultanément satisfaits.

Annexe 2**PLAFONDS SUSPENDUS ESSAYÉS SOUS PLENUM "INFINI"
DOMAINE DE VALIDITE DES CONCLUSIONS**

Le non respect des indications ci-dessous est susceptible de modifier les conclusions du PV ou de ses extensions.

- 1 - Le montage est conforme à la notice de montage adjointe au PV², ou à la description du PV en l'absence de cette notice. La description du PV prévaut alors sur tout autre document (notice, DTU, règles professionnelles), notamment pour l'entraxe des profils porteurs, leur jonction, l'entraxe des suspentes et leur position par rapport aux dispositifs d'absorption de dilatation des profils porteurs,
 - la présence ou non d'isolant sur le plafond.
- 2 - Ce qui précède n'est pas applicable à la disposition des profils porteurs en butée à leurs extrémités. Le montage sur le chantier comporte normalement des jeux en extrémités.
 -
- 3 - Les ossatures, plaques de plafonds, accessoires et isolants sont ceux décrits dans le PV, et de mêmes dimensions. Les éléments qui ne figurent pas dans le PV ou la notice de montage qui lui est adjointe ne sont pas installés. Aucun changement ou ajout ou suppression d'isolant n'est fait.
- 4 - Les équipements intégrés dans le plafond (éclairage, ventilation, sonorisation) ne sont installés que si le procès-verbal décrit leur montage.
- 5 - Le plafond et son ossature ne supportent aucune autre charge que leur poids propre. Les équipements divers (éclairage, ventilation, sonorisation, pancartes, etc ...) sont accrochés à la structure principale ou secondaire du bâtiment à l'aide de suspentes passant au travers du plafond avec un minimum de jeu (cette structure secondaire doit alors être vérifiée à chaud).
- 6 - La hauteur moyenne du plenum situé entre le plafond et le plancher est égale ou supérieure à celle de l'essai qui est spécifiée dans le PV. Il n'y a aucun contact entre les constituants du plafond et les éléments de structure.

² A chaque mot PV, lire : PV ou extension

7 - Le plafond ne peut pas être installé avec une pente supérieure à 7°, sauf mention spéciale du PV.

8 - Si le PV décrit des plaques de plafond à bord feuillurés en appui sur ossature apparente, les conclusions sont transposables aux plaques à bords droits de mêmes dimensions, épaisseurs et qualités à condition que la largeur d'appui soit la même. Les accessoires rendant le plafond indémontable devront être du même type et de dimensions adaptées.

UTILISATION DES RESULTATS

L'essai au feu du plafond sous plenum de 1500 mm permet de caractériser son rôle d'écran protecteur qu'il joue vis à vis de la structure du bâtiment, et les conclusions du PV concernent la stabilité au feu de ce-ci.

Son appréciation est basée sur la comparaison entre la température que peuvent atteindre les éléments de structure et leur température critique, résultant des contraintes développées.

En variante aux résultats forfaitaires indiqués dans le PV, une justification plus fine basée sur ce principe peut être établie, en suivant les recommandations des DTU Feu - Acier, Feu - Béton, Feu - Bois ou d'autres règles définies par ailleurs, et à partir de la variation d'échauffement du plenum (températures mesurées à 200 mm) en fonction du temps.

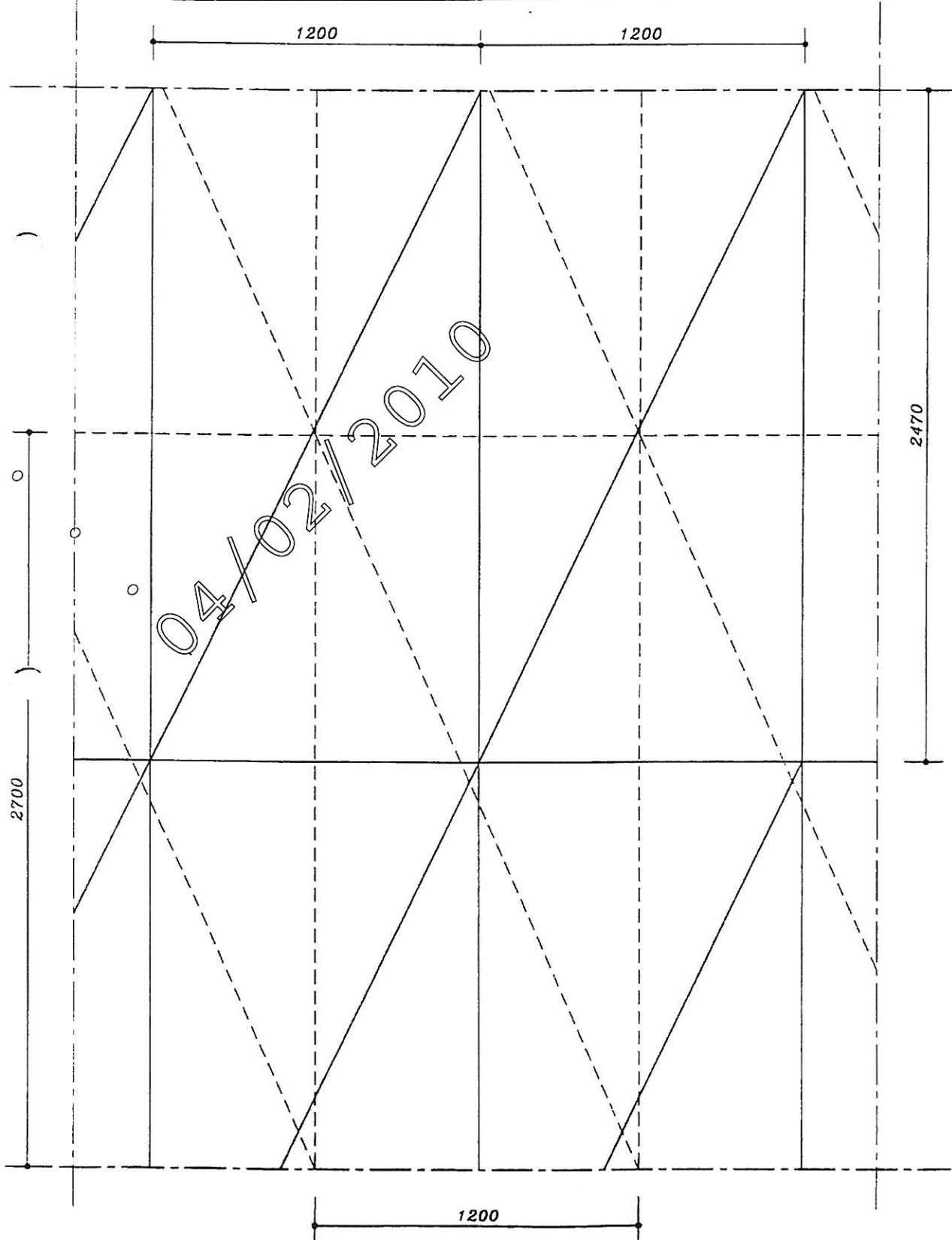
○
○ 04/02/01
○

Plafond C.F. 1H
sous plancher mixte

PL-MIXTE
22.09.94
Ech: 1/
Ma

1.3

PROCES-VERBAL DE CARACTERISATION N°94.38256

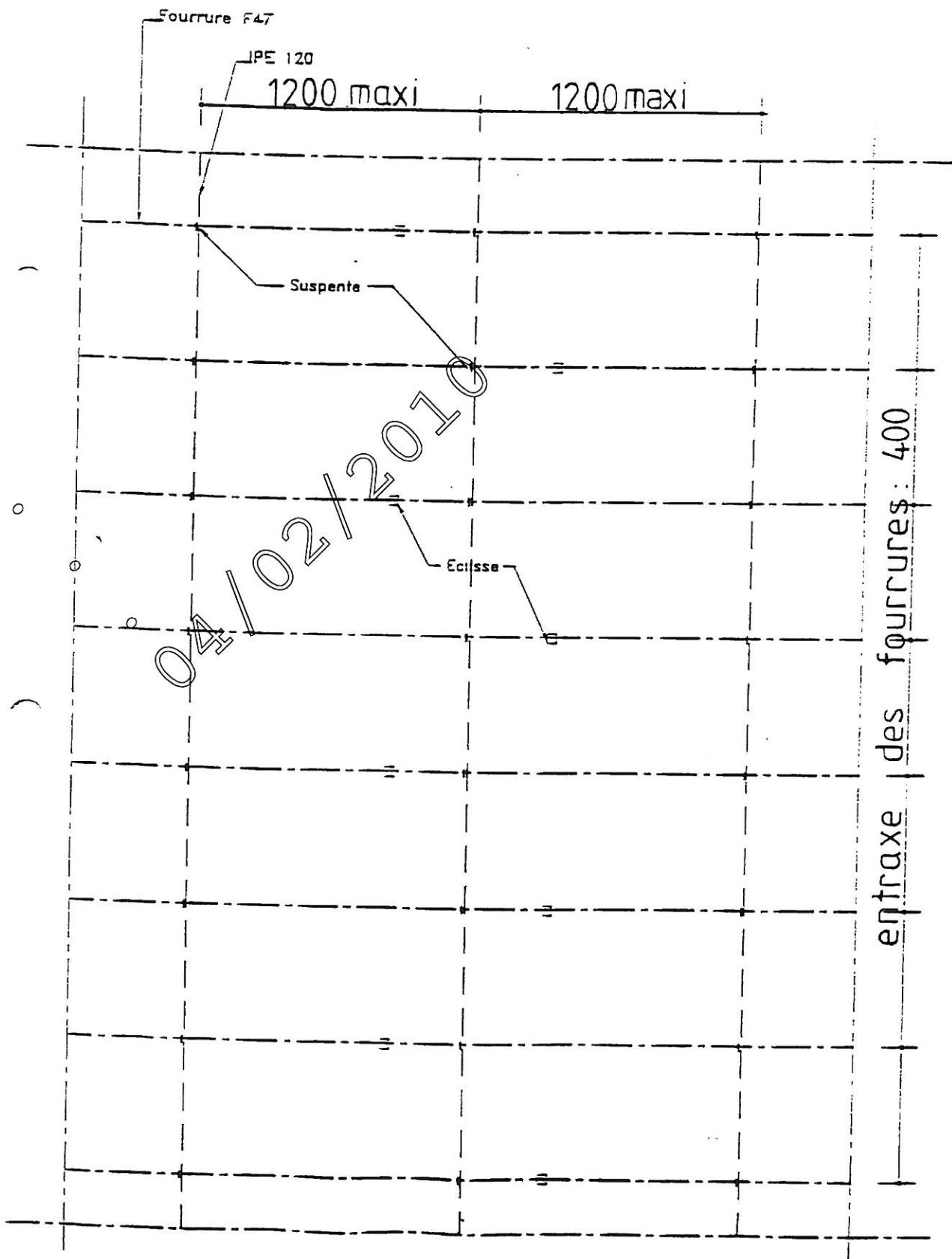


Plafond C.F. 1H
 sous plancher mixte

PROCES-VERBAL DE CARACTERISATION N°94.38256

 PL-MIXTE
 22.09.94
 Bon
 Ma

2.3

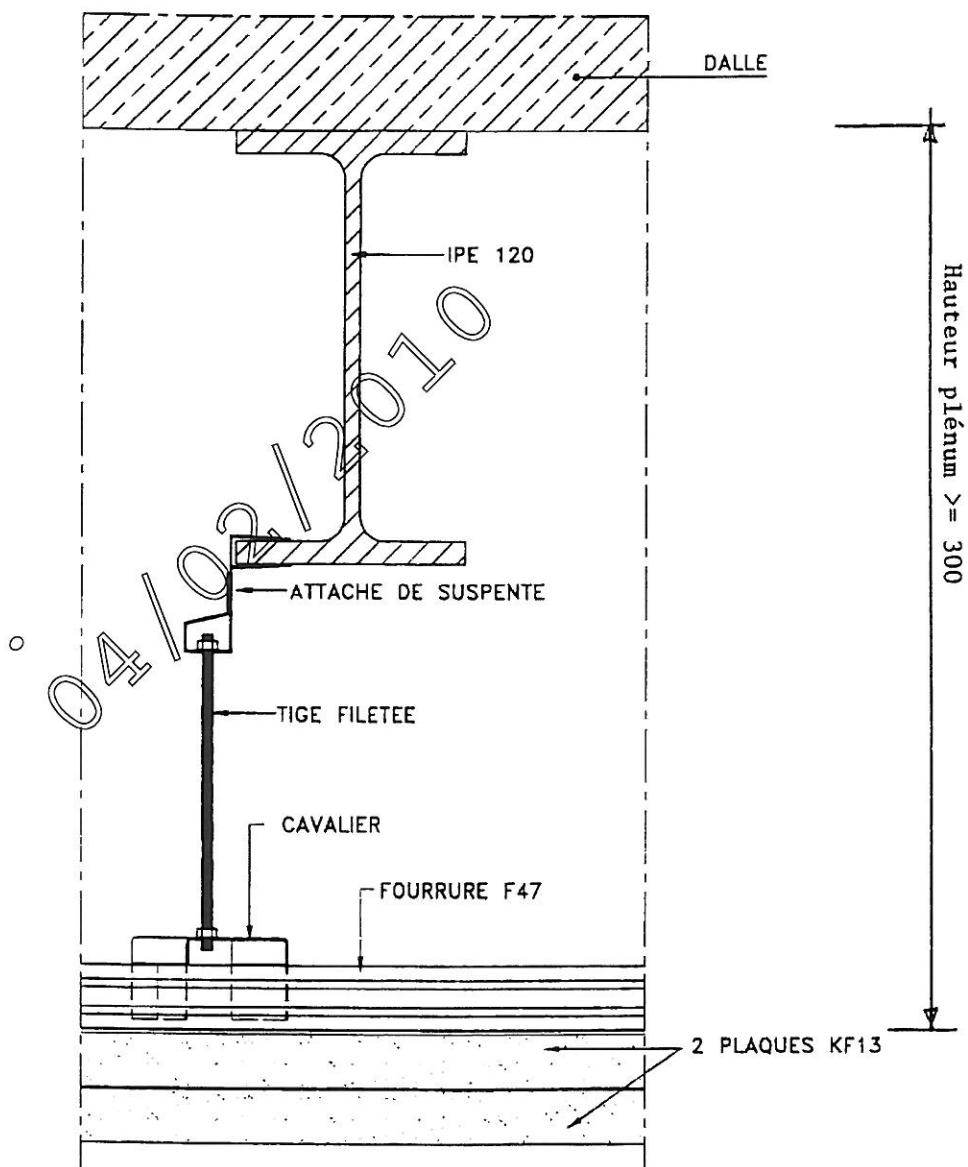


Plafond C.F. 1H
sous plancher mixte

PROCES-VERBAL DE CARACTERISATION N°94.38256

PL-MIXTE
22.09.94
Ech: 1/
Ma.

3.3





URSA MRK 40

Matelas de laine de verre à dérouler revêtu sur une face d'un papier kraft quadrillé pare-vapeur



VALEURS R & CONDITIONNEMENTS

Valeur R m ² K/W	Épaisseur mm	Longueur mm	Largeur mm	Rouleaux/ colis	m ² / colis	Colis/ palette	m ² / palette	Dispo	Code SAP	Code EAN
1,50	60	12 500	1 200	1	15,00	24	360,00	D	20 62 020	5412424756404
2,00	80	11 000	1 200	1	13,20	24	316,80	D	20 62 021	5412424756510
2,50	100	8 000	600	2	9,60	24	230,40	D	20 62 023	5412424083425
2,50	100	8 500	1 200	1	10,20	24	244,80	S	20 62 022	5412424756534
3,00	120	6 500	1 200	1	7,80	24	187,20	S	20 62 024	5412424756626
3,50	140	5 500	1 200	1	6,60	24	158,40	D	20 62 025	5412424756565
4,00	160	5 000	1 200	1	6,00	24	144,00	S	20 62 027	5412424706782
4,50	180	4 500	1 200	1	5,40	24	129,60	D	20 62 028	5412424707260
5,00	200	4 050	600	2	4,86	18	87,48	D	20 62 037	5412424012234
5,00	200	4 500	1 200	1	5,40	24	129,60	S	20 62 029	5412424756619
5,50	220	3 500	1 200	1	4,20	24	100,80	D	20 62 030	5412424118714
6,00	240	3 250	600	2	3,90	24	93,60	D	21 28 348	8435078247002
6,00	240	3 250	1 200	1	3,90	24	93,60	S	20 62 031	5412424756596
6,50	260	3 000	1 200	1	3,60	24	86,40	S	20 62 026	5412424009050
7,00	280*	2 800	1 200	1	3,36	18	60,48	S	21 36 911	4017916455271
7,50	300	2 600	1 200	1	3,12	18	56,16	S	21 36 016	4017916450344

S : STOCK - Produit toujours en stock D : DELAI - Délai nous consulter NS : NON STOCK - Produit non tenu en stock, minimum de commande, délai nous consulter

*Disponible fin 1^{er} semestre 2013

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques obligatoires		
Conductivité thermique (λ_0)	W/m.K	0,040
Classement feu (EUROCLASSE)		F
Tolérance d'épaisseur		T1
Caractéristiques spécifiques		
Résistance à la vapeur d'eau (Z)	m ² .h.Pa/mg	1
Autres caractéristiques		
Masse volumique indicative (kg/m ³) : 10 ≤ p < 15		

CE : Produit certifié conforme à la norme européenne NF EN 13162

Code de désignation :
MW-EN 13162-T1-Z1

ACERMI : Certificat n° 03/058/087

Classement sanitaire A+



AVANTAGES

- Large choix d'épaisseurs pour répondre à toutes les exigences
- Assurance d'une isolation thermique parfaite garantie par l'homogénéité du matelas

CONSEIL URSA

Associez notre système URSA SECO® à URSA MRK 40 pour une parfaite étanchéité à l'air

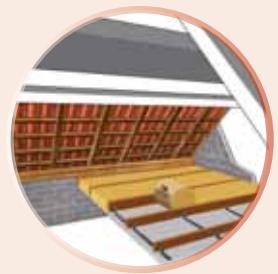
APPLICATIONS

Application principale

- Combles perdus

Application possible

- Plafonds





ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLARÉE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARÉ (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRA.C.FR

Édition 12

CERTIFICAT ACERMI

N° 02/083/012

Licence n° 02/083/012

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en laine minérale version B du 30/06/2013 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **URSA France SAS**

Company :

Siège social : **Maille Nord III - 7 Porte de Neuilly - 93160 NOISY LE GRAND - FRANCE**

Head Office :

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

P-Essentia 40 RP - P-Essentia 40 RPL - P-LAINE VERRE 40 RP - P-LAINE VERRE 40 RPL

P-M1021 - P-MLK 40 - P-MRK 40 - P-PRK 40 - P-URSA Home 40 RP - P-URSA Home 40 RPL

P-URSA TACTO - P-URSA THERMOCOUSTIC 40 RP - P-URSA THERMOCOUSTIC 40 RPL

et fabriqué par l'usine de : SAINT AVOLD (57)

Production plant :

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en laine minérale Et la norme NF EN 13162 : 2013.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 1^{er} janvier 2015 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

This certificate was issued on January 1st, 2015 and is valid until December 31th, 2017, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
J.L. LAURENT

L. DAGALLIER

Pour le Secrétaire
E. CREPON

C. BALOCHE

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Renouvellement du certificat n° 02/083/012 Edition 11, délivré le 8 octobre 2014

Renewal of certificate n° 02/083/012 Edition 11, issued on October 8th, 2014



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLARÉE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARÉ (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRA.C.FR

Édition 12

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Certified properties

CERTIFICAT ACERMI

N° 02/083/012

Licence n° 02/083/012

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : 0,040 W/(m.K)

Certified thermal conductivity

	Résistance thermique – Thermal resistance										
	45	50	60	65	70	75	80	85	90	95	100
R (m ² .K/W)	1,10	1,25	1,50	1,60	1,75	1,85	2,00	2,10	2,25	2,35	2,50
Epaisseur (mm)	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155
R (m ² .K/W)	2,60	2,75	2,85	3,00	3,10	3,25	3,35	3,50	3,60	3,75	3,85
Epaisseur (mm)	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210
R (m ² .K/W)	4,00	4,10	4,25	4,35	4,50	4,60	4,75	4,85	5,00	5,10	5,25
Epaisseur (mm)	215	220	225	230	235	240	245	250	255	260	265
R (m ² .K/W)	5,35	5,50	5,60	5,75	5,85	6,00	6,10	6,25	6,35	6,50	6,60
Epaisseur (mm)	270	275	280	285	290	295	300	-	-	-	-
R (m ² .K/W)	6,75	6,85	7,00	7,10	7,25	7,35	7,50	-	-	-	-

REACTION AU FEU : Euroclasse F

Reaction to fire

AUTRES CARACTERISTIQUES CERTIFIEES :

Other certified properties

Tolérance d'épaisseur	T1
Transmission de vapeur d'eau	Z1

PLÂTRES PROJETÉS

PLAFER™ PPM PROGRESSIF



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Description

Plâtre à projeter sur supports traditionnels
Enduisage mécanique grandes surfaces

+ produit

- Réglage alliant souplesse et tendu
- Prise progressive facilitant la finition : frotassée ou à l'aide du PPM™ Tamisé.
- Bonne dureté finale



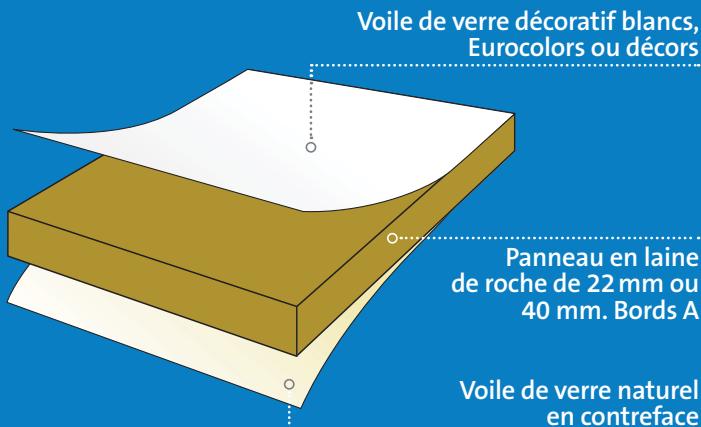
Caractéristiques

Temps d'application	gâchage	dureté (shore C)	Consommation	Réaction au feu
2h30 en fonction du support	à consistance	>65	8,5 kg/m ² pour 1 cm d'épaisseur	A1

Conforme DTU : 25.1
Conditionnement : Sac 33kg
Poids Palette : 1485 kg



Tonga® A



LES + PRODUIT

- Absorption acoustique : $\alpha_w = 1$
- Réaction au feu : A1 (pour les blancs)
- 100% plan quel que soit le degré d'hygrométrie
- Panneau haute densité
- Économie d'énergie de 11 %
- Apport de lumière naturelle de + 6 %
- Plus de 700 combinaisons possibles de formats et voiles
- Garantie 15 ans
- QAI : Classement A+



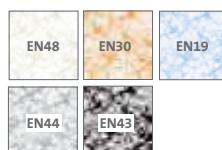
Blanc 09



Blanc Aurore 082



45 teintes



Nuagé



Écume



Atoll® Coral®

Voir nuancier p.114

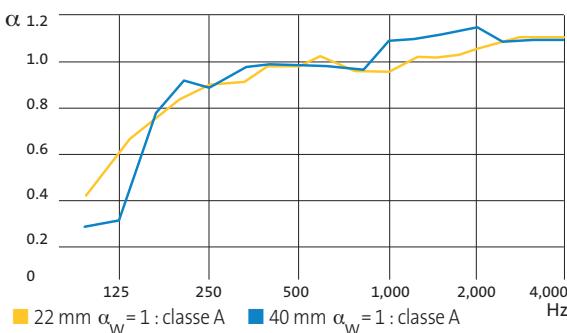


Tonga® A

- > Panneau rigide autoportant en laine de roche.
- > Voile décoratif sur face apparente.
- > Renforcé par un voile de verre naturel en contreface.
- > Conçu pour être posé sur une ossature T15 ou T24.



Absorption acoustique



Réflexion lumineuse

- Coefficient de réflexion lumineuse supérieur à 85% pour le blanc.

Besoins en éclairage

- Une réduction des besoins d'éclairage de 11% grâce à la blancheur de son revêtement technique et à son pouvoir de réflexion lumineuse.



Apport de lumière naturelle

- Les plafonds Tonga® diffusent la lumière du jour reçue et participent à l'apport de lumière naturelle. Le Facteur de Lumière du Jour (FLJ) peut être majoré jusqu'à 6%. De plus, l'indice colorimétrique (L. a. b.) du Tonga® est le plus proche d'un blanc pur, ce qui rend la lumière diffusée de meilleure qualité.



Réaction au feu

Selon la norme EN 13501-1 :

- Euroclasse A1 pour les blancs.
- Euroclasse A2-s1, d0 pour les couleurs et les décors.



Résistance au feu

Les plafonds Tonga® 600 x 600 x 22 mm mis en œuvre avec une ossature T24 Quick-Lock® ou 600 x 600 x 40 mm mis en œuvre avec une ossature T24 (voir rapport d'essai de référence) répondent aux exigences de l'article C013 de la réglementation incendie des ERP.

Classement	Modules (en mm)	Structures porteuses	Isolation complémentaire
REI 30	600 x 600	Béton, Acier	Non
REI 30	600 x 600	Bois, Béton, Acier	160 mm Eurolène 603

Les plafonds Tonga® A (1200 x 600 et 600 x 600 x 22 mm) mis en œuvre avec une ossature T24 Quick-Lock® ou (2400 à 600 x 600 x 40 mm) mis en œuvre avec une ossature T24 (voir avis technique de référence) sont SF 30 selon la norme NBN 713-020.

Isolation thermo-acoustique

- Pour une augmentation de l'isolation thermo-acoustique, la pose d'un isolant de 0 à 200 mm d'IBR (R maxi ≈ 5m² K/W) nu ou avec pare vapeur alu, est recommandée. (détails p25).



Tenue à l'humidité

- 100% plan quel que soit le degré d'hygrométrie.



Marquage CE

- N° DOP : 0007-01 pour les blancs.
- N° DOP : 0007-02 pour les couleurs et les décors.



Résistance thermique

Les plafonds Tonga® bénéficient d'une résistance thermique de :

Epaisseur	Résistance thermique
40 mm	R = 1,14 m ² K/W



Environnement et Santé

Environnement

- Les laines minérales sont recyclables et les rebuts de production sont, dans leur plus grande majorité, recyclés.
- Pour les projets suivant la démarche HQE, les Fiches de Données Environnementales et Sanitaires sont disponibles sur www.inies.fr.
- Eurocoustic est certifiée ISO 14001 "Système de Management Environnemental".

Santé

- Les panneaux en laine de roche sont fabriqués avec des fibres exonérées de la classification cancérogène (Règlement Européen 1272/2008 modifié par le Règlement Européen 790/2009). Selon le Centre International de Recherche sur le Cancer, les laines minérales ne peuvent pas être classées quant à leur cancérogénicité pour l'Homme (groupe 3).

HQE

- Les plafonds Tonga® permettent de répondre à 10 des 14 cibles de la démarche HQE.



Qualité de l'Air Intérieur

- La gamme Tonga® est la première gamme de plafonds à obtenir l'étiquetage sanitaire A+.



Mise en œuvre

- Elle sera conforme aux prescriptions du DTU 58.1 normes NF P 68203-1 et 2 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.
- Il est recommandé de prévoir une circulation d'air entre les locaux et le plenum afin d'équilibrer la température et les pressions de part et d'autre du plafond.
- Les plafonds Tonga® se posent sur une ossature T15 ou T24.
- Les dalles se découpent au cutter sans bruit ni poussière.
- Les panneaux sont marqués au dos pour vous indiquer le sens de pose.



Entretien

- La surface des plafonds Tonga® peut être nettoyée à l'aide d'une brosse légère et/ou d'un aspirateur, contribuant ainsi à la pérennité du plafond.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Coloris	Blancs / Eurocolors / décors				
Bord	A				
Ossatures	T15 - T24				
Dimensions des modules (en mm)					
Coloris	Blancs / Eurocolors / décors	Blancs et Eurocolors	Blancs et Eurocolors	Blancs / Eurocolors / décors	Blancs et Eurocolors
Largeur	600	600	1200	600	600
Longueur	600 1200	1500 1720 1800 2000 2400	1200	600 1200	1500 1720 1800 2000 2400
Epaisseurs	22	22	22	40	40
Conditionnement					
Panneaux/colis	24 12	10 10 10 10 6	6	20 10	8 8 8 8 6
m ² /colis	8,64 8,64	9 10,32 10,80 12 8,64	8,64	7,20 7,20	7,20 8,26 8,64 9,60 8,64
Colis/palette	22 18	20 20 20 20 18	17	12	14 14 14 14 10
Classe de service	A	B	B	A	B

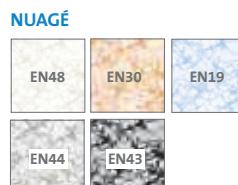
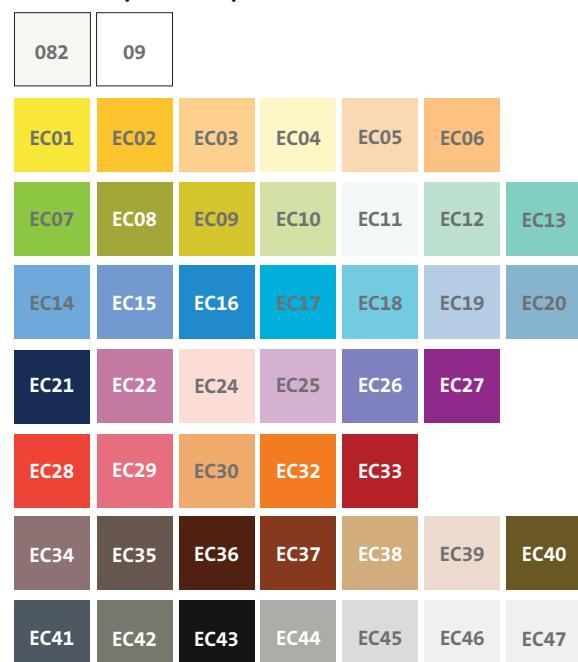
Tous les colis Eurocoustic sont protégés par un film thermorétractable.

Les palettes sont banderolées et doivent être stockées à l'abri.



COULEURS ET DÉCORS

Eurocolors (47 Coloris)



Les ossatures Quick-Lock®

- Recommandées pour la pose de la gamme Tonga®, les ossatures Quick-Lock® sont disponibles en T15 et T24 et dans tous les coloris Eurocolors. Elles vous permettent d'harmoniser ou de contraster vos plafonds. Vous bénéficiez également de la garantie 15 ans sur le système complet (dalles et ossatures).





Confidential

See SRL report C/22171/R01a for full details

The Laboratory Measurement of Random Incidence Sound Absorption to BS EN ISO 354:2003

Client: Saint Gobain Eurocoustic

Test Date: 29/05/2012

Empty Room: Temperature: 19.5 °C **Humidity:** 58 %RH **Pressure:** 1011 mbar

Room with Sample: Temperature: 20.0 °C **Humidity:** 58 %RH **Pressure:** 1011 mbar

Sample Description: Tonga A /600 x 600 x 22 mm /ceiling tiles

Mounting Method: E- 200

Sample Area: 12.96 m²

Chamber Volume: 300 m³

Test 3				
Freq Hz	T1 sec	T2 sec	Absorp Coeff	Practical Absorp Coeff #
50*	3.96	3.43	0.14	
63*	5.17	3.31	0.41	n/a
80*	6.15	4.10	0.30	
100	7.17	4.15	0.38	
125	7.55	3.95	0.45	0.55
160	6.95	2.83	0.78	
200	6.93	2.69	0.85	
250	7.56	2.55	0.97	0.90
315	7.44	2.61	0.93	
400	6.94	2.42	1.00	
500	5.76	2.19	1.05	1.00
630	5.33	2.12	1.06	
800	5.75	2.35	0.94	
1000	6.28	2.50	0.90	0.95
1250	6.19	2.41	0.94	
1600	5.58	2.18	1.04	
2000	5.15	2.06	1.09	1.00
2500	4.66	1.97	1.09	
3150	4.01	1.86	1.08	
4000	3.29	1.64	1.15	1.00
5000	2.64	1.48	1.12	
6300*	1.97	1.24	1.14	
8000*	1.59	1.06	1.21	n/a
10000*	1.12	0.81	1.33	

α_{ω} 1.00

Class A

Calculated to EN ISO 11654:1997

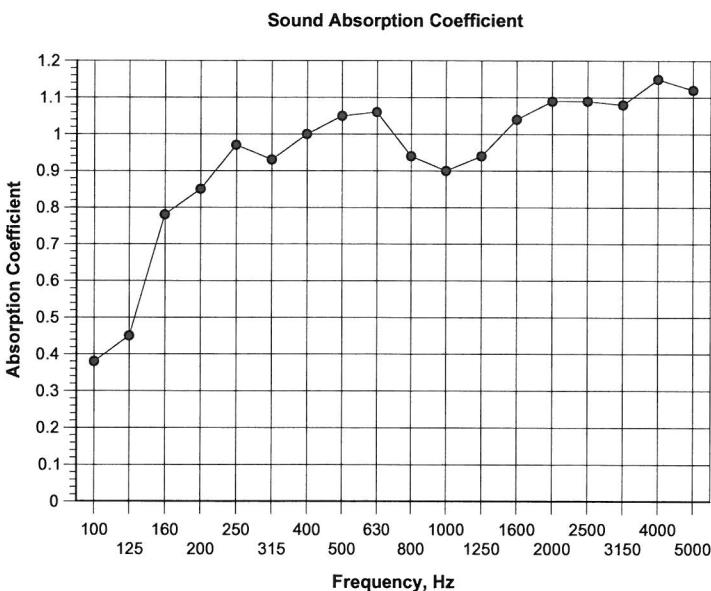
NRC 1.00

Calculated to ASTM C 423-01

* Denotes frequencies outside the range covered
by BS EN ISO 354:2003

T1, empty room reverberation time

T2, room reverberation time with sample



Practical absorption coefficient, BS EN ISO 11654:1997

v4.2

DECLARATION DES PERFORMANCES
N°0007-01

1. Code d'identification unique du produit type :
Plafonds suspendus-éléments d'habillage
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
Minerval, Clini'Care, Athena, Tonga, Tonga A, Panorama, Acoustisport, Acoustished, Fidji, Eurobaffle
Avec voile décoratif Blanc.
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Eléments d'habillage de plafond suspendu
4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
SAINT-GOBAIN Eurocoustic
Les Renardières - 7 place de Saverne 92415 Courbevoie
www.eurocoustic.com
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
AVCP Système 1 pour la réaction au feu
AVCP Système 3 pour les autres caractéristiques
7. Cas des produits couvert par la norme harmonisée
Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679), a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, évaluation et appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon le système 1 pour la caractéristique de réaction au feu.
Il a délivré le certificat de constance des performances

Le LNE (n° 0071), le SRL (n° 1088) ou le CSTB (n° 0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type (reposant sur l'échantillonnage réalisé par le fabricant), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit selon le système 3 pour la caractéristique absorption acoustique.
Il a délivré un rapport d'essais.

8. Déclaration des performances concernant un produit pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles								
Nom du produit	Ep mm	Réaction au feu	Rejet de Formaldéhyde	Caractéristiques de friabilité (sécurité en cas de bris)	Résistance à la flexion	Absorption Acoustique α_w	Conductivité thermique	Durabilité
Minerval 12	12	A1	Classe E1	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
Minerval Lux	15	A1	Classe E1	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
Minerval A 15	15	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.90	NPD	NPD
Minerval	20	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.85 H	NPD	NPD
Clini'Care	20	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.85 H	NPD	NPD
Athena	22	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Athena	25	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.90	NPD	NPD
Athena	40	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.95	NPD	NPD
Tonga A	22	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Tonga	25	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.90	NPD	NPD
Tonga A	40	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Tonga	40	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.95	NPD	NPD
Panorama	25	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.90	NPD	NPD
Panorama	40	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.95	NPD	NPD
Acoustisport	40	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.85 H	NPD	NPD
Acoustisport	50	A1	Classe E1	NPD	NPD	0.90	NPD	NPD
Acoustished	50	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Acoustished	80	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Fidji	80	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Eurobaffle	44	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Eurobaffle	50	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Eurobaffle	80	A1	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD

Toutes les caractéristiques essentielles listées en première ligne de ce tableau correspondent à celles décrites dans la NF EN 13964 :2004.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :
Monsieur Guillaume LOIZEAUD
 Directeur B.U. Plafonds Eurocoustic
 A Courbevoie, le 30/04/2013



DECLARATION DES PERFORMANCES
N° 0007-02

1. Code d'identification unique du produit type:
Plafonds suspendus: éléments d'habillage
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
Clini'Care, Tonga A, Tonga A Silver, Tonga, Acoustished, Eurobaffle, Fidji, avec voile décoratif de couleurs ou décors (Voir étiquette)
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Eléments d'habillage de plafond suspendu
4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
SAINT-GOBAIN EUROCOUTSTIC
Les Renardières - 7 place de Saverne 92415 Courbevoie
www.eurocoustic.com
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:
AVCP Système 1 pour la réaction au feu
AVCP Système 3 pour les autres caractéristiques
7. Cas des produits couvert par la norme harmonisée:
Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679), a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine; une surveillance, évaluation et appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon le système 1 pour la caractéristique de réaction au feu.
Il a délivré le certificat de constance des performances

Le LNE (n° 0071), le SRL (n° 1088) ou le CSTB (n° 0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type (reposant sur l'échantillonnage réalisé par le fabricant), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit selon le système 3 pour la caractéristique absorption acoustique.

Il a délivré un rapport d'essais.

8. Déclaration des performances concernant un produit pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles								
Nom du produit	Ep mm	Réaction au feu	Rejet de Formaldéhyde	Caractéristiques de friabilité (sécurité en cas de bris)	Résistance à la flexion	Absorption Acoustique α_w	Conductivité thermique W/(m.K)	Durabilité
Clini'Care couleurs	20	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	0.85 H	NPD	NPD
Tonga A couleurs	22	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Tonga A décors	22	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Tonga A Silver	22	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	0.95	NPD	NPD
Tonga couleurs	25	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	0.90	NPD	NPD
Tonga A couleurs	40	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	0.035	NPD
Tonga A décors	40	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	0.035	NPD
Tonga couleurs	40	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	0.95	0.035	NPD
Acoustished couleurs	50	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	0.035	NPD
Acoustished couleurs	80	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	0.035	NPD
Eurobaffle couleurs	44	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Eurobaffle couleurs	50	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Eurobaffle couleurs	80	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	NPD	NPD
Fidji couleurs	80	A2-s1, d0	Classe E1	NPD	NPD	1.00	0.035	NPD

Toutes les caractéristiques essentielles listées en première ligne de ce tableau correspondent à celles décrites dans la NF EN 13964 :2004.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Monsieur Guillaume LOIZEAUD
Directeur B.U. Plafonds Eurocoustic
A Courbevoie, le 26/06/2013

